

5. Activité, demande et marché du travail

Les tensions financières et l'atonie de la demande dans la zone euro ont progressivement sorti leurs effets sur l'économie belge comme sur les autres économies du centre de la zone. En Belgique, le PIB s'est légèrement replié, de 0,2% en moyenne annuelle, sous l'effet, essentiellement, d'une contraction de la demande intérieure. Plus particulièrement, la diminution de la consommation privée et des investissements en logements s'est poursuivie en 2012, dans un contexte de stagnation du pouvoir d'achat, d'incertitude élevée des ménages et de détérioration du marché du travail. Quelque 16 600 emplois ont été perdus dans le courant de l'année, et le nombre de chômeurs a augmenté de 25 000 unités. Le taux d'emploi est resté stable, à 67,2%, l'objectif à l'horizon de 2020 étant fixé à 73,2%. Pour leur part, les entreprises ont fortement freiné leurs investissements, le net ralentissement des exportations venant s'ajouter à la faiblesse de la demande intérieure. Les importations ont décéléré plus encore que les exportations, de sorte que le solde des opérations courantes s'est légèrement redressé.

5.1 Situation conjoncturelle générale

Léger recul de l'activité et détérioration de l'emploi en Belgique

En Belgique, le ralentissement progressif de l'activité amorcé au deuxième trimestre de 2011 s'est poursuivi en 2012. De fait, l'incertitude élevée et persistante générée par la crise dans la zone euro et les récessions profondes dans les pays en ajustement ont peu à peu étendu leurs effets, pesant sur la demande intérieure des économies du centre de la zone, y compris de la Belgique. Ainsi, avec un recul de 0,2% du PIB en moyenne sur l'ensemble de l'année sous revue, la croissance économique s'est inscrite en territoire négatif, même si le repli accusé est demeuré nettement inférieur à celui enregistré lors de la récession mondiale de 2008-2009. Parallèlement à la dégradation du climat conjoncturel, le dynamisme de l'emploi intérieur s'est affaibli en 2012; la progression de 0,2% à peine du nombre de personnes occupées contraste en effet avec les hausses de 0,7 et 1,4% observées respectivement en 2010 et en 2011. Contrairement à ce qui s'était produit durant la crise de 2008-2009, où l'ajustement du volume de travail s'était principalement opéré au travers d'une baisse des heures moyennes ouvrées par personne, le tassement en 2012

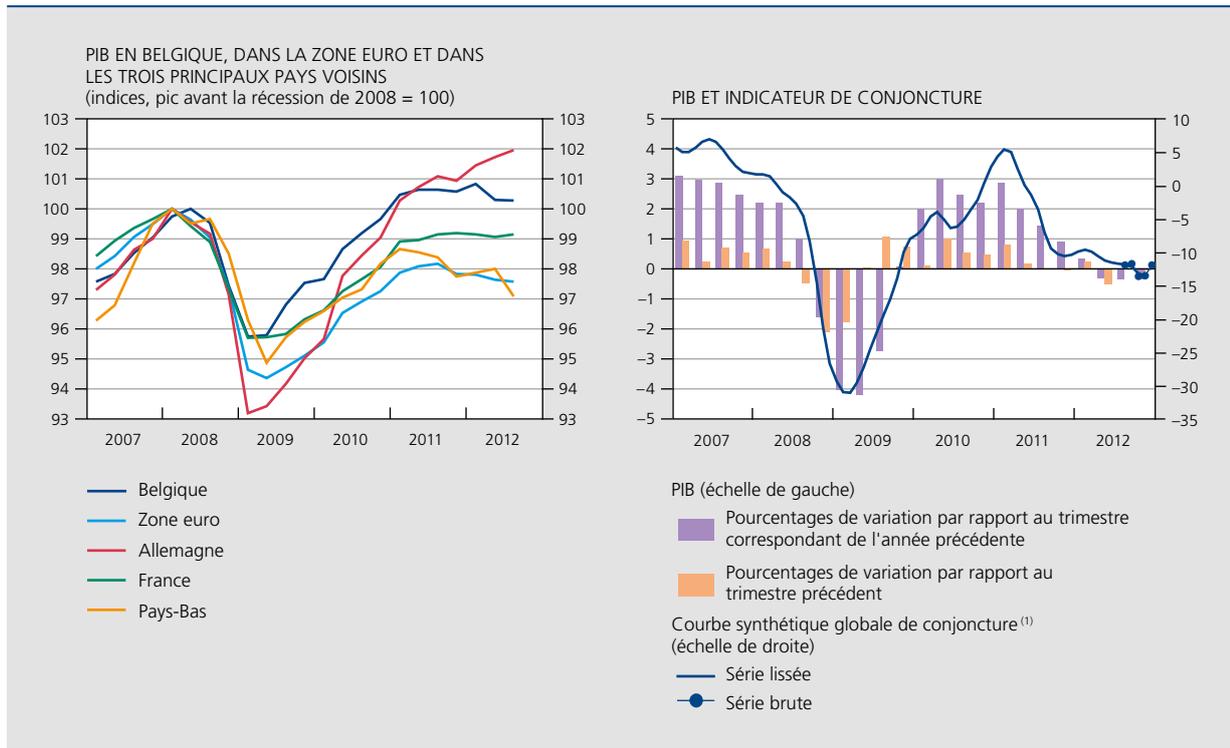
aurait été absorbé de manière plus égale par l'emploi en personnes et par les heures de travail par personne.

L'économie belge s'était démarquée du reste de la zone euro jusqu'au printemps de 2011, se rétablissant plus vivement après la crise économique et financière mondiale de 2008-2009. Durant celle-ci, elle avait déjà fait preuve d'une plus grande résistance puisque la contraction du PIB y avait été moins prononcée que dans les principaux pays voisins et dans la zone euro dans son ensemble. Grâce au rebond vigoureux qui a suivi, l'activité avait déjà atteint un niveau comparable à celui d'avant la crise dès le début de 2011, au même titre qu'en Allemagne, où les phases de recul et de reprise avaient été plus marquées, tandis qu'en France et aux Pays-Bas, l'activité n'avait pas recouvré le niveau antérieur à la crise. La rapide détérioration du climat conjoncturel en 2011 s'était également fait ressentir au sein de la zone euro dans son ensemble, ainsi que, dans une plus large mesure, dans certains pays spécifiques, comme les Pays-Bas, dont l'économie était entrée en récession au troisième trimestre. Parmi les principaux pays voisins, seule l'Allemagne a continué d'afficher une croissance soutenue en 2011, quoique plus modérée que l'année précédente.

Au premier trimestre de l'année sous revue, l'activité en Belgique s'est inscrite en hausse, le PIB augmentant

GRAPHIQUE 58 ÉVOLUTION DU PIB EN BELGIQUE

(données en volume corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, sauf mention contraire)



Sources : CE, ICN, BNB.

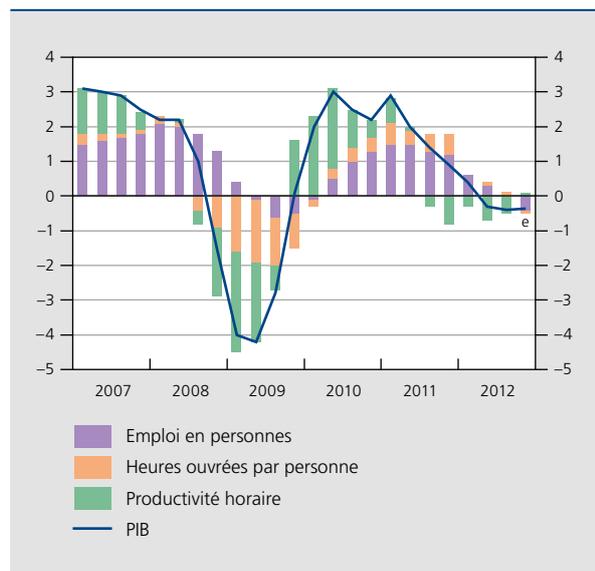
(1) Solde des réponses à l'enquête mensuelle, données non corrigées des effets de calendrier.

de 0,2 % par rapport au trimestre précédent. Cette progression, couplée à un faible redressement des indicateurs de conjoncture, laissait présager une amélioration en cours d'année. Les projections macroéconomiques de printemps des différentes institutions nationales et internationales, dont la Banque, prévoyaient ainsi une lente reprise de l'activité en 2012. L'embellie enregistrée au premier trimestre s'est par la suite cependant avérée n'être que temporaire.

Le baromètre de la Banque s'est en effet à nouveau essoufflé dès la fin du premier trimestre de l'année sous revue, même si le rythme de détérioration de la confiance des chefs d'entreprise a fortement diminué par rapport à la dégradation forte et rapide observée en 2011. Cette évolution défavorable coïncide avec la recrudescence des incertitudes macroéconomiques aux niveaux international et, plus particulièrement, européen. La contraction de l'activité au deuxième trimestre de l'année sous revue, qui s'est établie à 0,5 % en glissement trimestriel, a cependant surpris par son ampleur. Elle est imputable à un sévère recul de la demande intérieure, et s'est révélée plus prononcée que dans les pays voisins, ceux-ci continuant en général d'afficher une croissance nulle ou légèrement

GRAPHIQUE 59 PIB, EMPLOI ET VOLUME DE TRAVAIL

(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)



Sources : ICN, BNB.

positive. Le PIB est demeuré stable au troisième trimestre et, selon l'estimation flash de l'ICN, il s'est replié de 0,1 % au quatrième trimestre.

5.2 Demande, revenus et solde des opérations courantes

Faiblesse de la demande intérieure

Le recul du PIB au cours de l'année sous revue résulte principalement, à hauteur de 0,4 point de pourcentage, de la contraction de la demande intérieure, essentiellement sous l'effet du tassement en volume des dépenses des ménages, puisque tant leur consommation que leurs investissements ont régressé. En outre, la consolidation budgétaire a bridé les dépenses finales des administrations publiques, qui ont quasiment stagné en 2012, avec une croissance de 0,1 % en volume. L'évolution de celles-ci est détaillée dans le chapitre 7 consacré aux finances publiques.

Outre la demande intérieure, la contribution de la variation des stocks a également été négative en 2012, alors que, l'année précédente, elle avait largement participé à la progression encore relativement soutenue du PIB. La décélération de l'activité économique dans le courant de 2011 avait provoqué une importante accumulation

des stocks, le rythme de production ne s'étant pas immédiatement adapté à la baisse de la demande et à la détérioration des perspectives en la matière. Lorsque les premiers signes d'une nouvelle dégradation conjoncturelle se sont fait jour au printemps de 2012, l'accumulation des stocks a toutefois été considérablement freinée, et les stocks existants ont été réduits, avec comme corollaire une contribution négative de leur variation à la croissance du PIB sur l'ensemble de l'année sous revue.

En revanche, les exportations nettes ont apporté une contribution positive de 0,5 point de pourcentage à la croissance, en dépit du fort ralentissement des exportations à la suite de l'affaiblissement généralisé de la demande en Europe. L'atonie de la demande intérieure s'est également reflétée dans l'évolution des importations, celles-ci ayant décéléré plus encore que les exportations, entraînant une amélioration du solde des échanges extérieurs de biens et de services de la Belgique.

Les ménages ont restreint leurs dépenses

En 2012, les dépenses de consommation finale des particuliers, qui constituent la principale composante de la demande intérieure, se sont repliées de 0,7 % en volume, après qu'elles n'avaient que très légèrement augmenté en 2011. Cette croissance positive sur une base annuelle

TABEAU 10 PIB ET PRINCIPALES CATÉGORIES DE DÉPENSES

(données en volume corrigées des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011	2012 e
Dépenses de consommation finale des particuliers	0,6	2,7	0,2	-0,7
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,9	0,7	0,8	0,1
Formation brute de capital fixe	-8,4	-1,4	4,1	-0,4
Logements	-8,6	3,1	-5,3	-2,9
Entreprises	-10,2	-3,2	8,6	0,4
Administrations publiques	9,7	-3,1	5,3	1,6
<i>p.m. Dépenses intérieures finales⁽¹⁾</i>	-1,2	1,4	1,2	-0,4
Variation des stocks ⁽²⁾	-1,0	0,3	0,7	-0,2
Exportations nettes de biens et de services ⁽²⁾	-0,6	0,7	-0,1	0,5
Exportations de biens et de services	-11,1	9,6	5,5	0,7
Importations de biens et de services	-10,6	8,9	5,7	0,2
PIB	-2,7	2,4	1,8	-0,2

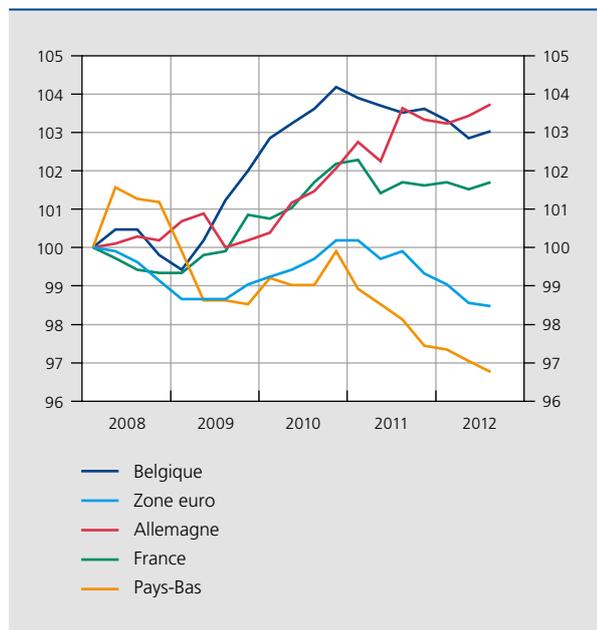
Sources: ICN, BNB.

(1) Abstraction faite de la variation des stocks, contributions à la variation du PIB par rapport à l'année précédente, points de pourcentage.

(2) Contributions à la variation du PIB par rapport à l'année précédente, points de pourcentage.

GRAPHIQUE 60 CONSUMMATION FINALE DES PARTICULIERS EN BELGIQUE, DANS LES PAYS VOISINS ET DANS LA ZONE EURO

(indices de volume, premier trimestre de 2008 = 100, données corrigées des variations saisonnières)



Sources : CE, ICN.

en 2011, fût-elle modeste, était cependant attribuable à un effet de niveau résultant d'une vive progression dans le courant de 2010, qui a masqué le mouvement de baisse de la consommation privée qui s'était amorcé dès le début de 2011 et s'est poursuivi en 2012, abstraction faite d'un regain très limité de 0,1% au troisième trimestre. Une évolution négative de la consommation des ménages sur une si longue période n'avait plus été observée depuis le début des années 1980. Même au paroxysme de la grande récession de 2008-2009, lorsque l'activité économique avait enregistré un recul historique, celle-ci ne s'était contractée en volume que durant deux trimestres – à savoir le quatrième trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009 – et avait continué de s'inscrire en légère hausse sur une base annuelle. Il ressort en outre de l'expérience passée que la consommation finale des particuliers est en général moins volatile que le PIB et les investissements en capital fixe, affichant une certaine résilience en temps de crise.

Aussi remarquable que soit la longueur de la récente période de faiblesse des dépenses de consommation privée par rapport aux développements antérieurs, il n'en demeure pas moins que la consommation privée avait, depuis la crise, été nettement plus dynamique en Belgique qu'en moyenne dans la zone euro et qu'en France ou

aux Pays-Bas. En effet, en dépit d'un bref tassement à la fin de 2008 et au début de 2009, son évolution, mesurée à l'aune de celle observée dans ces pays, était restée soutenue. En Belgique, la consommation finale des particuliers avait retrouvé son niveau d'avant la crise dès le troisième trimestre de 2009, et une vive expansion avait ensuite été enregistrée jusqu'à la fin de 2010, alors que le rebond était demeuré plus limité dans les autres économies. Des principaux pays voisins, seule l'Allemagne affiche désormais un redressement plus vigoureux de la consommation des ménages puisque, au contraire des autres pays considérés, ce mouvement s'y est poursuivi en 2011 et en 2012.

Les fluctuations de la consommation privée sont dans une large mesure déterminées par celles du pouvoir d'achat. Globalement, le revenu disponible des ménages avait continué de progresser de manière robuste en termes réels en 2008 et en 2009. En effet, alors que la grande récession s'intensifiait, l'évolution des revenus du travail se caractérisait par un important degré d'inertie, en raison à la fois du comportement de rétention des effectifs par les entreprises – un phénomène habituel en période de ralentissement conjoncturel, mais renforcé à ce moment par des mesures adoptées par les pouvoirs publics – et d'une augmentation encore importante des salaires. En 2009, en particulier, du fait des retards induits par les modalités des mécanismes d'indexation, la croissance nominale des salaires horaires avait été alimentée par l'inflation élevée de l'année précédente, alors qu'au même moment, les hausses de prix s'affaiblissaient significativement, ces facteurs se conjuguant pour raffermir, au moins temporairement, le pouvoir d'achat. Par ailleurs, les transferts nets versés aux administrations publiques s'étaient sensiblement amenuisés pendant la crise, par le jeu des stabilisateurs automatiques et de quelques facteurs spécifiques relatifs à la fiscalité, comme l'accélération du remboursement de l'impôt des personnes physiques. L'accroissement des revenus du travail et des transferts reçus n'avait été que partiellement tempéré par le tassement des autres revenus, surtout ceux du patrimoine, à la suite de la baisse des taux d'intérêt et de la moindre progression des dividendes distribués.

À l'inverse, malgré un rebond de l'activité durant deux années, le revenu disponible réel des ménages s'est inscrit en baisse en 2010 et en 2011. Les raisons en sont diverses : elles tiennent, entre autres, à l'amplification de l'inflation, à son tour répercutée seulement partiellement et avec retard sur les salaires, à l'évolution défavorable des transferts nets versés en 2010 et à la vive contraction des revenus de la propriété en 2011, la persistance de faibles rendements sur les actifs financiers ayant grevé tant les intérêts nets que les dividendes perçus.

TABLEAU 11 DÉTERMINANTS DU REVENU DISPONIBLE BRUT DES PARTICULIERS, À PRIX COURANTS

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, sauf mention contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012 e	<i>p.m.</i> 2012 e, milliards d'euros
Revenu primaire brut	5,5	-0,5	1,9	2,5	2,5	277,4
Rémunérations des salariés	5,4	0,9	2,1	4,3	3,3	202,2
Volume de l'emploi salarié	1,6	-1,9	0,9	1,9	0,1	
Coûts salariaux par heure ouvrée	3,8	2,8	1,2	2,6	3,2	
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	2,3	-2,6	1,3	1,3	2,1	47,2
dont revenu d'activité des indépendants	1,9	-1,4	1,1	0,9	1,4	23,9
Revenu de la propriété ⁽¹⁾	10,9	-5,5	1,2	-6,6	-1,9	28,0
Intérêts (nets)	8,4	-20,5	-9,5	-2,9	-4,5	6,7
Dividendes reçus	11,1	5,7	3,5	-12,2	-1,5	12,8
Transferts courants nets ⁽¹⁾	5,5	-12,1	7,3	3,8	1,4	-46,8
Transferts courants reçus	5,9	7,3	2,1	4,0	4,5	87,3
Transferts courants versés	5,8	-0,3	3,9	3,9	3,4	134,1
Revenu disponible brut	5,5	2,1	0,8	2,3	2,8	230,6
<i>p.m. En termes réels</i> ⁽²⁾	2,2	2,8	-1,2	-0,8	0,1	
Taux d'épargne ⁽³⁾	16,6	18,3	15,4	14,4	15,0	

Sources: ICN, BNB.

(1) Il s'agit de montants nets, c'est-à-dire de la différence entre les revenus ou les transferts reçus d'autres secteurs et ceux versés à d'autres secteurs.

(2) Données déflatées au moyen du déflateur des dépenses de consommation finale des particuliers.

(3) En pourcentage du revenu disponible au sens large, c'est-à-dire y compris la modification des droits des ménages en matière de pensions complémentaires constituées dans le cadre d'une activité professionnelle.

Au cours de l'année sous revue, le revenu disponible réel est resté quasiment stable, dans un contexte de stagnation de l'emploi. Le recul du revenu disponible réel ne s'est donc pas poursuivi en 2012, grâce, principalement, à la diminution de l'inflation.

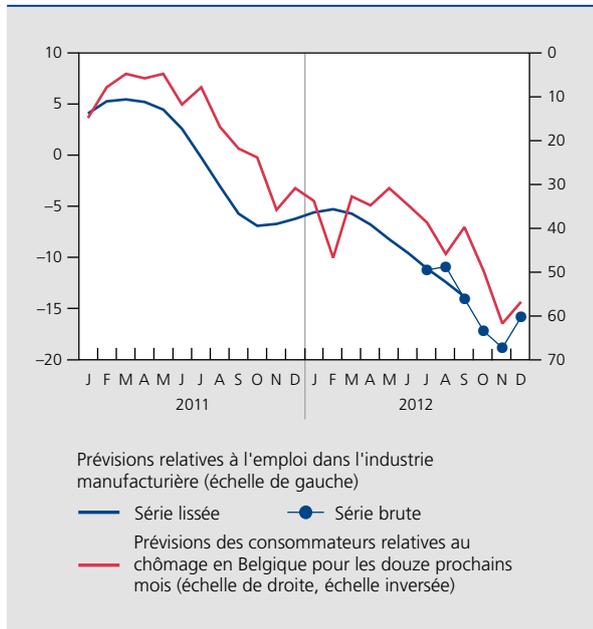
Si, contrairement à l'année précédente, et en dépit de la stabilisation du revenu disponible en termes réels, la consommation privée a reflué en 2012, c'est parce que le comportement d'épargne des ménages n'a plus exercé d'effet de compensation, alors que celui-ci était manifeste depuis le début de la crise économique. Le taux d'épargne avait augmenté très rapidement durant la première phase de la grande récession, pour culminer au début de 2009, dans un environnement de très grande incertitude macroéconomique et de progression toujours rapide du pouvoir d'achat. Un net repli a toutefois été enregistré ensuite, puisqu'il est revenu à un niveau historiquement bas pour les ménages belges, d'à peine 14,4 % du revenu disponible au premier trimestre de 2012, parallèlement à la diminution constante du pouvoir d'achat.

Pendant le reste de l'année sous revue, les ménages se sont à nouveau mis à épargner une plus grande proportion de leur revenu. Ainsi, venant s'ajouter à la stagnation du revenu disponible réel, la hausse, certes limitée, du taux d'épargne a pesé sur la consommation. Comme il ressort de l'encadré 6, les facteurs d'incertitude affectant de manière persistante et croissante le moral des consommateurs ont vraisemblablement joué un rôle prépondérant à cet égard.

Premièrement, la propagation de la crise de l'euro a, en Belgique également, renforcé les doutes quant à la matérialisation d'une reprise économique durable. Durant l'automne, le climat d'inquiétude a été alimenté par une vague d'annonces de fermeture et de restructuration d'entreprises, entraînant de lourdes pertes d'emplois. À partir du début de 2011, les attentes en matière d'emploi, tant des ménages que des chefs d'entreprise, ont d'ailleurs présenté une tendance baissière. En outre, les incertitudes liées à l'absence de cadre pluriannuel pour la mise en œuvre de la consolidation budgétaire et aux modalités des réformes structurelles peuvent aussi

GRAPHIQUE 61 PRÉVISIONS DES CONSOMMATEURS ET DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE QUANT À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

(solde des réponses, données corrigées des variations saisonnières)



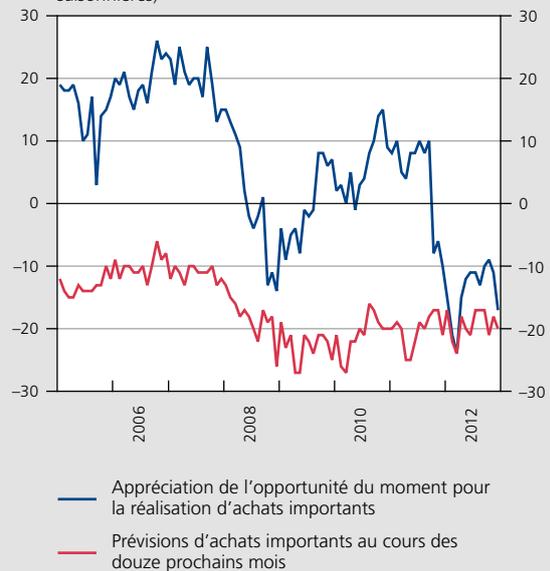
Source : BNB.

avoir contribué à éroder la confiance des consommateurs. Enfin, compte tenu de la persistance de taux d'intérêt peu élevés, de la baisse structurelle des rendements des actifs financiers et, plus généralement, du niveau plus faible de la croissance potentielle de l'économie, les particuliers ont peut-être pris conscience du fait que la progression des revenus, en particulier de ceux tirés du patrimoine financier, ne renouerait pas dans un futur proche avec celle affichée avant la crise.

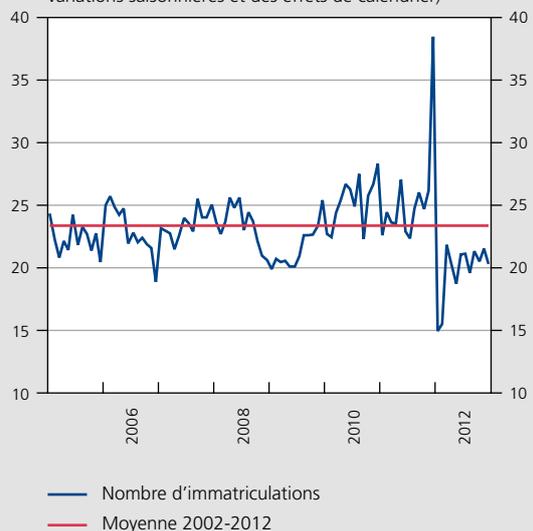
Similairement à ce qui avait été observé en 2009, et plus généralement lors des autres épisodes de montée des incertitudes conjoncturelles, les dépenses en biens de consommation durables ont pâti des mauvaises conditions économiques, comme le suggèrent les résultats de l'enquête menée par la Banque auprès des consommateurs. Ils font en effet apparaître une détérioration de l'appréciation des ménages en ce qui concerne la question de savoir s'ils jugeaient le moment opportun pour procéder à des achats importants durant l'automne de 2011. Après une embellie temporaire au printemps, cet indicateur est ensuite demeuré à un faible niveau durant l'année sous revue. Sur l'ensemble de 2012, les consommateurs ont continué de se montrer pessimistes quant à la possibilité d'effectuer des achats importants au cours des douze prochains mois. Cette inquiétude

GRAPHIQUE 62 INDICATEURS DE LA CONSOMMATION DE BIENS DURABLES DES MÉNAGES

SOUS-INDICATEURS DE LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS : APPRÉCIATION DE L'OPPORTUNITÉ DE PROCÉDER À DES ACHATS IMPORTANTS ET PRÉVISIONS EN LA MATIÈRE (solde des réponses, données corrigées des variations saisonnières)



IMMATRICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES NEUVES (milliers d'unités, données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)



Sources : FEBIAC, BNB.

s'est reflétée, entre autres, dans l'indicateur relatif aux immatriculations de voitures particulières neuves. Bien que l'évolution de celles-ci ait été sensiblement faussée à la fin de 2011 et au début de 2012 par les effets d'anticipation liés à la suppression, au 1^{er} janvier 2012,

de certains subsides accordés par les pouvoirs publics lors de l'achat de véhicules écologiques et par l'annonce de réformes de la taxe de mise en circulation en Flandre et

en Wallonie, leur nombre pendant l'année sous revue a été nettement inférieur aux niveaux affichés durant les deux années précédentes.

Encadré 6 – Épargne et consommation des ménages en temps de crise

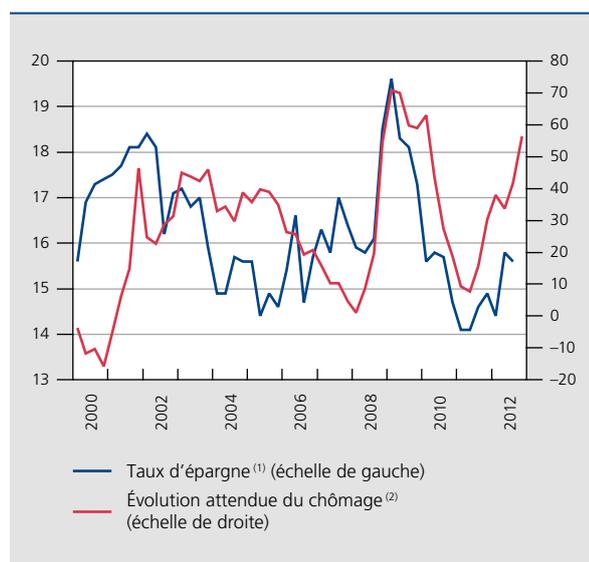
En 2012, le taux d'épargne des particuliers s'est établi à 15 % de leur revenu disponible, ce qui représente une légère hausse par rapport à l'année précédente. Il reste cependant bien en deçà du niveau de 19,6 % auquel il avait culminé au premier trimestre de 2009, au plus fort de la grande récession, mais aussi des valeurs enregistrées au début des années 2000. Le présent encadré tente d'apporter quelques éléments d'explication à cette constatation.

De façon générale, outre pour des motifs de transmission de richesse aux générations futures, les particuliers épargnent en premier lieu pour disposer de ressources suffisantes au moment de leur retraite, lorsque leurs revenus courants seront fortement réduits. Selon les données des comptes financiers et de patrimoine pour la fin de 2011, leur épargne était investie à hauteur de 53 % dans du patrimoine immobilier et de 47 % dans des actifs financiers.

Par ailleurs, les particuliers modulent la vitesse de constitution de ces réserves de manière à stabiliser le profil de leur consommation au fil du temps. Sur le plan macroéconomique, cette propension des particuliers à « lisser » leurs dépenses se manifeste dans le fait que les chocs affectant leur revenu disponible sont absorbés dans une plus large mesure par leur épargne que par leur consommation. Ainsi, s'ils subissent une perte de revenus qu'ils estiment temporaire, par exemple à la suite d'une baisse du rendement de leurs actifs, ils peuvent puiser dans leur épargne pour maintenir leur niveau de consommation. À l'inverse, une hausse de leurs revenus découlant d'effets accidentels ou temporaires, comme c'était le cas en 2008 et en 2009, ne donnera pas nécessairement lieu à un surcroît de consommation.

TAUX D'ÉPARGNE ET ÉVOLUTION ATTENDUE DU CHÔMAGE

(données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)



Sources : ICN, BNB.

(1) En pourcentage du revenu disponible brut au sens large, c'est-à-dire y compris la variation des droits des ménages en matière de pensions complémentaires constituées dans le cadre d'une activité professionnelle.

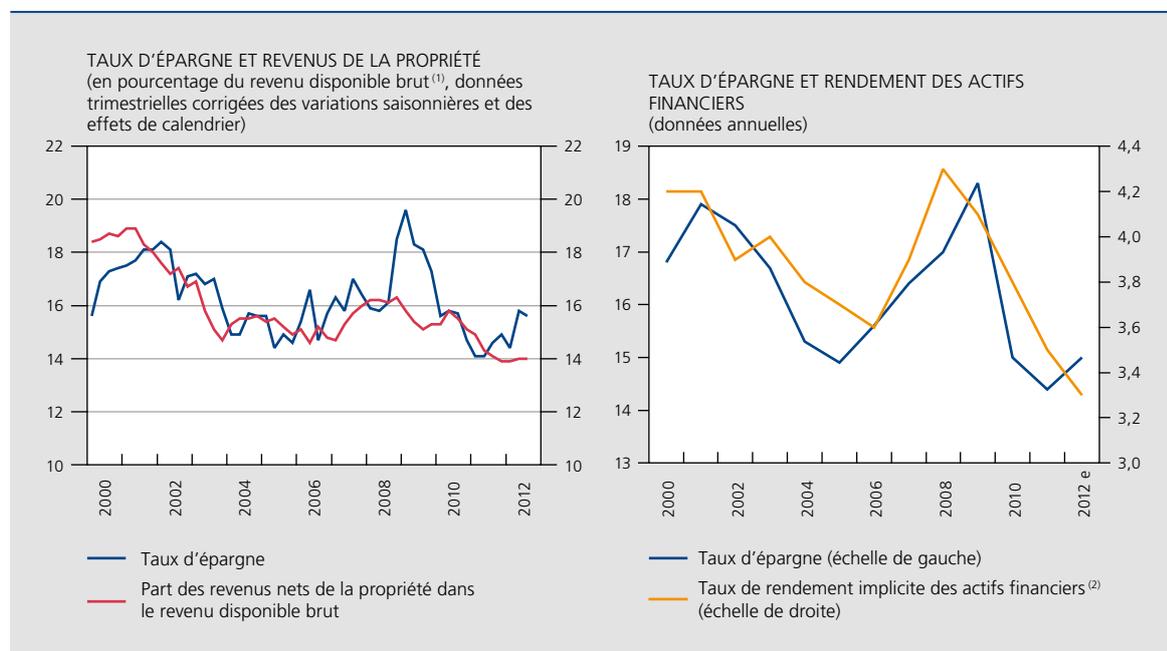
(2) Moyennes trimestrielles du solde des réponses à l'enquête mensuelle auprès des consommateurs.

En revanche, si les particuliers anticipent un recul permanent de leurs revenus futurs, par exemple parce qu'ils redoutent des pertes d'emplois, ils peuvent immédiatement adapter leur consommation en conséquence, et donc accroître leur épargne. Ce comportement de précaution a joué un rôle majeur pendant la grande récession, entre la mi-2008 et la mi-2009. En effet, le pic du taux d'épargne enregistré au premier trimestre de 2009 correspond à un moment où les particuliers jugeaient la situation économique avec beaucoup de pessimisme et prévoyaient une forte hausse du chômage, comme l'illustre l'évolution attendue de celui-ci, telle qu'elle ressort des résultats des enquêtes sur la confiance des consommateurs menées à l'époque. Depuis la mi-2011, ce même indicateur fait à nouveau état d'inquiétudes croissantes de la part des consommateurs quant à l'évolution de l'emploi en Belgique, tendance qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2012. Or, la détérioration récente de la confiance des particuliers n'est pas allée de pair avec une augmentation de leur taux d'épargne aussi importante que celle observée pendant la grande récession.

Cette divergence peut tenir au rendement des actifs financiers. Des rendements élevés incitent les particuliers à épargner davantage, quitte à réduire momentanément leur consommation. Ce facteur a vraisemblablement favorisé l'épargne au début des années 2000, ainsi qu'en 2007 et en 2008. À l'inverse, la baisse des rendements a exercé une influence négative de 2002 à 2005. Il convient en outre de noter que, compte tenu du caractère volatil et non permanent de cette catégorie de revenus, les particuliers sont plus enclins à les épargner qu'à les consacrer à des dépenses de consommation, ce qui renforce l'effet des rendements des actifs sur le taux d'épargne. C'est la raison pour laquelle l'épargne des particuliers et la part des revenus issus de leur patrimoine dans leur revenu disponible suivent une tendance commune.

Depuis 2009, l'épargne est découragée par le recul des rendements des actifs financiers, qui sont restés inférieurs à ceux qui prévalaient avant la grande récession.

ÉPARGNE DES PARTICULIERS ET RENDEMENT DES ACTIFS FINANCIERS



Sources: ICN, BNB.

(1) En pourcentage du revenu disponible brut au sens large, c'est-à-dire y compris la variation des droits des ménages en matière de pensions complémentaires constituées dans le cadre d'une activité professionnelle.

(2) Ratio des intérêts, des bénéfices distribués par les sociétés et des revenus de la propriété distribués aux assurés par rapport à l'encours des actifs financiers à la fin de l'année précédente.

Toutefois, cela n'est probablement pas l'unique cause de la faiblesse de l'épargne des particuliers ces dernières années. Le comportement d'épargne peut également être affecté par une persistance des habitudes de consommation, qui amènent les particuliers à ajuster leurs dépenses de consommation avec un certain retard par rapport à l'évolution de leurs revenus. Dans le contexte d'une évolution défavorable des revenus, comme c'est le cas depuis 2010, ce facteur exerce lui aussi une incidence négative sur le taux d'épargne.

Investissements en logements

Parallèlement à la faiblesse des dépenses de consommation privée, les investissements en logements ont également présenté une tendance baissière pour la deuxième année consécutive. Ils ont reculé de 2,9 %, au cours de l'année sous revue, après avoir déjà chuté de 5,3 % en 2011.

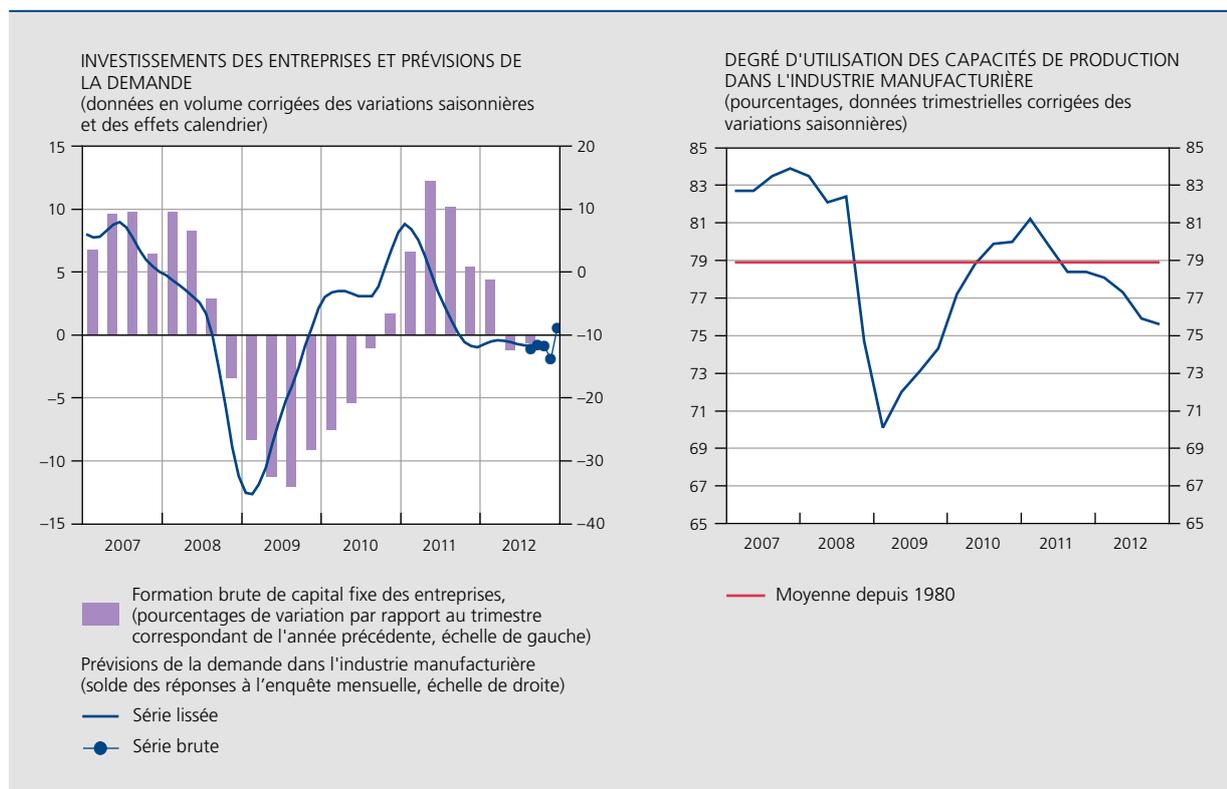
Cette diminution est survenue en dépit de taux d'intérêt historiquement bas, permettant de souscrire des emprunts hypothécaires à des taux très avantageux. En l'absence de mesures spécifiques de soutien, comme celle de réduction de la TVA qui s'était appliquée temporairement jusqu'en 2010, elle s'inscrit dans un contexte de stabilisation du revenu disponible en volume et d'incertitudes quant aux perspectives d'évolution de l'économie et des prix immobiliers en Belgique. En effet, la stagnation des prix des logements observée depuis l'automne de 2011 a fait place à une nouvelle hausse durant le troisième trimestre de 2012.

Les conditions économiques ont également affecté les entreprises

L'atonie de la demande, tant en Belgique que sur les autres marchés européens, d'une part, et la morosité des perspectives en la matière, dans l'environnement très incertain créé par la crise de la zone euro, d'autre part, ont conduit les entreprises à fortement restreindre leurs investissements à partir de la mi-2011. Ainsi, après avoir rebondi de plus de 8 % en 2011, ceux-ci n'ont plus affiché qu'une progression de 0,4 % en moyenne pendant l'année sous revue, ce taux de croissance positif étant essentiellement attribuable à l'effet de niveau induit par la vive accélération enregistrée au début de l'année précédente. Depuis lors, le ralentissement de l'activité a infléchi trimestre après trimestre le degré d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière. Leur sous-utilisation est dès lors allée croissant tout au long de l'année, comme en témoigne l'élargissement constant de l'écart par rapport au degré moyen observé depuis 1980.

La dégradation des conditions économiques a également sérieusement entamé la rentabilité opérationnelle des sociétés. Après deux années d'expansion, leur excédent brut d'exploitation a reflué, de 3,5 %, en raison d'une légère contraction du volume des ventes, d'une part, et, surtout, de la forte compression de la marge brute d'exploitation par unité vendue, d'autre part. La modeste réduction du volume des ventes a été en grande partie imputable à la faiblesse de la demande intérieure, alors que les exportations ont connu une croissance légèrement positive en 2012. Sur fond d'essoufflement généralisé de la demande, les sociétés n'ont pas été en mesure de répercuter intégralement la hausse de leurs coûts de production sur leurs prix de vente : exprimés par unité vendue, les premiers se sont accrus de 2,7 % en 2012, et les seconds de 1,8 %. Ce sont surtout les coûts d'origine intérieure, et en particulier les coûts salariaux, qui ont grevé la marge d'exploitation des sociétés. Les coûts salariaux unitaires ont ainsi augmenté de 4 % en 2012, en raison de la hausse encore soutenue des salaires horaires et du recul de la productivité horaire, le volume de travail mis en œuvre dans les entreprises n'ayant pas diminué dans la même mesure que la production. De ce fait, les rémunérations versées par les sociétés à leurs salariés ont légèrement progressé en proportion du PIB, passant de 37,5 % du PIB en 2011 à 38,1 %. Il s'agit d'un niveau légèrement supérieur à la moyenne depuis 2000. Enfin, le net alourdissement, de 7,5 %, des impôts indirects nets s'explique en grande partie par les versements effectués par la société de provisionnement nucléaire. En effet, les sommes dues pour 2011 n'ont été enregistrées dans les comptes nationaux qu'en 2012 et, par ailleurs, une majoration du montant est intervenue pour cette dernière année. À l'exclusion des versements de la société de provisionnement nucléaire, la baisse de l'excédent brut d'exploitation des sociétés aurait été moins importante, soit 2,6 %.

La hausse de leur excédent brut d'exploitation, durant deux années consécutives, avait permis aux sociétés d'assainir leur situation financière, affaiblie par la récession de 2008-2009, et de dégager les ressources nécessaires au financement de leurs investissements. Le repli des

GRAPHIQUE 63 INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES


Sources : ICN, BNB.

TABLEAU 12 DÉTERMINANTS DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DES SOCIÉTÉS⁽¹⁾, À PRIX COURANTS
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2008	2009	2010	2011	2012 e
Marge brute d'exploitation par unité vendue ⁽²⁾	-2,1	1,8	6,4	1,2	-3,4
Prix de vente unitaire	4,2	-3,7	4,1	3,6	1,8
Sur le marché intérieur ⁽¹⁾	4,4	-2,2	3,6	3,2	2,2
À l'exportation	3,9	-5,1	4,7	3,9	1,5
Coûts par unité vendue ⁽¹⁾	5,3	-4,7	3,7	4,0	2,7
Biens et services importés	6,5	-8,3	6,3	5,3	1,7
Coûts d'origine intérieure par unité produite ⁽²⁾⁽³⁾	2,0	2,5	-1,1	0,5	4,4
dont :					
Coûts salariaux unitaires	3,5	3,3	-1,4	1,7	4,0
Impôts indirects nets unitaires	-2,1	-0,4	0,4	-2,3	7,5
Ventes finales à prix constants	2,2	-7,0	5,8	3,8	-0,1
Sur le marché intérieur ⁽²⁾	2,3	-2,5	2,0	2,1	-1,0
À l'exportation	2,1	-11,1	9,6	5,5	0,6
Excédent brut d'exploitation des sociétés	0,1	-5,3	12,6	5,1	-3,5
<i>p.m. Idem, à l'exclusion des versements de la société de provisionnement nucléaire</i>	0,4	-5,3	12,5	4,8	-2,6

Sources : ICN, BNB.

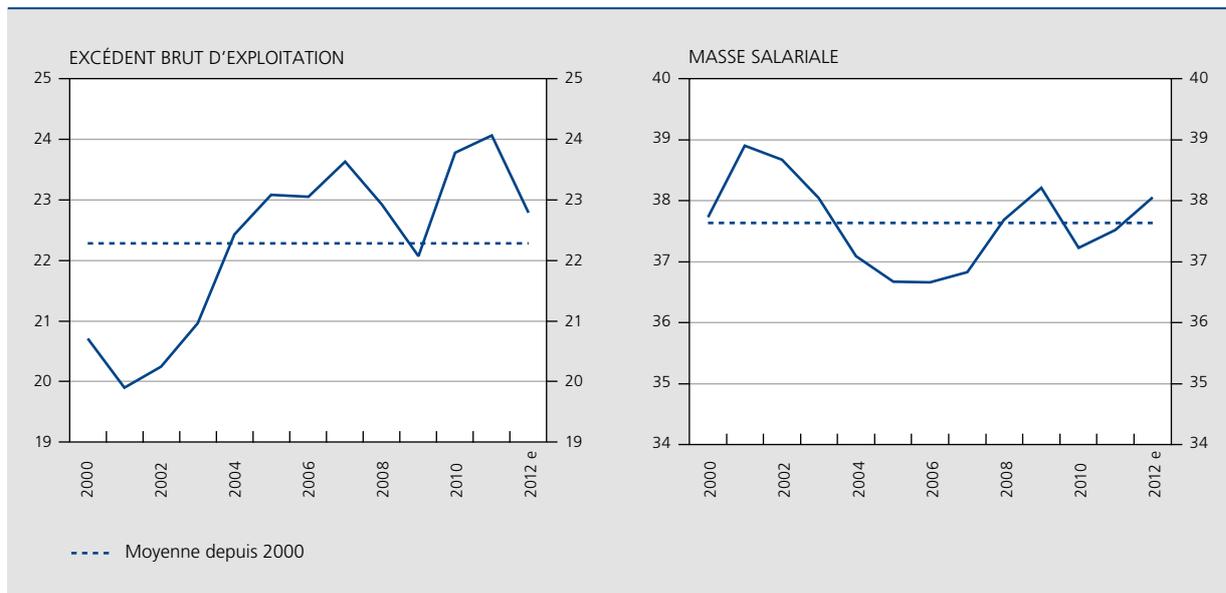
(1) Sociétés privées et publiques.

(2) Y compris la variation des stocks.

(3) Outre les rémunérations, ce poste comprend les impôts indirects nets des subsides et le revenu mixte brut des indépendants.

GRAPHIQUE 64 EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION ET MASSE SALARIALE DES SOCIÉTÉS

(pourcentages du PIB)



Sources: ICN, BNB.

résultats d'exploitation des sociétés enregistré en 2012 a écorné les ressources financières qu'elles génèrent, et donc leur capacité d'autofinancer leurs investissements. Toutefois, leur base financière reste relativement saine puisque, après l'embellie des deux années précédentes, la part de l'excédent d'exploitation des sociétés dans le PIB s'est établie à 22,8 %, soit un ratio proche de celui d'avant la grande récession et toujours légèrement supérieur à celui observé au début des années 2000. S'agissant des possibilités de financement externe des entreprises, les investissements ont bénéficié de taux historiquement bas pour les crédits bancaires au cours de l'année sous revue, même si, comme indiqué précédemment (cf. chapitre 4), les conditions de crédit ont été durcies, et ce pour la première fois depuis le début de 2009. Bien entendu, tant en ce qui concerne la situation financière que pour ce qui est des conditions de financement externe, les résultats moyens couvrent des situations diverses au niveau des différentes branches d'activité ou des sociétés individuelles.

Au total, s'appuyant sur une situation globalement saine, les entreprises semblent avoir mieux surmonté l'aggravation de la crise de la dette souveraine dans la zone euro que les ménages. Toutefois, elles ont commencé à restreindre leurs investissements dans le courant de 2012, et cette tendance est appelée à se poursuivre en l'absence d'une détente prochaine des conditions économiques et financières.

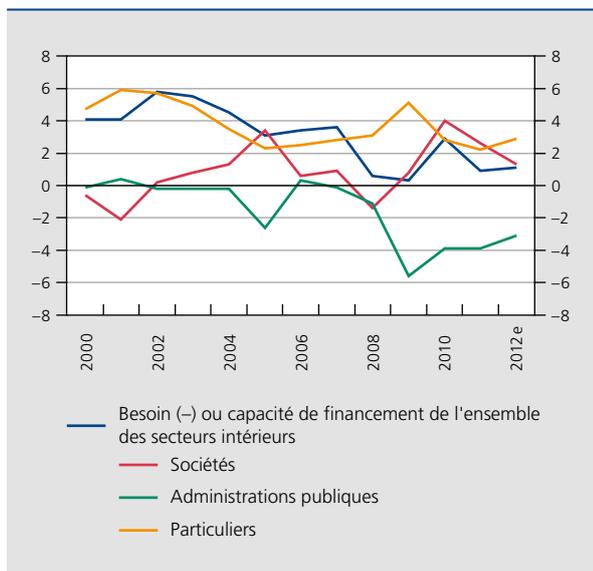
Léger redressement du solde des opérations courantes avec le reste du monde

Au total, la capacité nette de financement des particuliers, qui est traditionnellement positive, a augmenté en 2012, atteignant quelque 2,9 % du PIB. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques, dont les opérations sont détaillées au chapitre consacré aux finances publiques, s'est quelque peu réduit au cours de l'année sous revue, revenant à un niveau proche de 3 %. En revanche, même s'il est resté positif, le solde de financement des sociétés s'est inscrit en baisse, principalement sous l'effet de la diminution de leur épargne brute. Ainsi, sur la base des comptes nationaux, le solde de financement de l'ensemble des secteurs intérieurs a progressé, passant de 0,9 % du PIB en 2011 à 1,1 % en 2012.

L'élargissement de la capacité de financement de l'ensemble des secteurs intérieurs trouve sa contrepartie dans les échanges extérieurs de biens et de services, dont le solde en valeur s'est redressé en 2012. Ce raffermissement est survenu en dépit d'un effet négatif des variations de prix puisque, même si l'ampleur de leur détérioration a été nettement plus faible que celle observée les deux années précédentes, les termes de l'échange se sont de nouveau contractés en 2012, de 0,2 %. Ce mouvement défavorable des prix relatifs, qui s'inscrit dans une tendance structurelle liée en partie aux caractéristiques de l'économie (cf. section 6.3), traduit notamment les

GRAPHIQUE 65 SOLDE DE FINANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES SECTEURS INTÉRIEURS

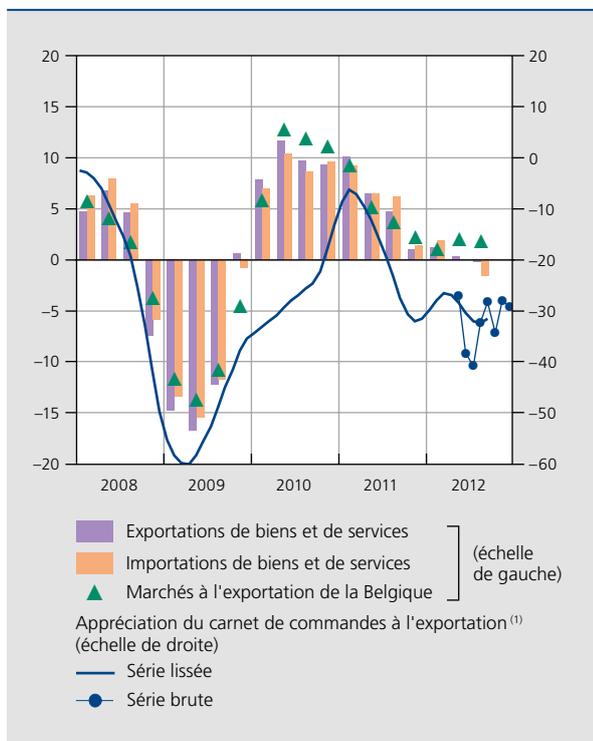
(pourcentages du PIB)



Sources : ICN, BNB.

GRAPHIQUE 66 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE BIENS ET DE SERVICES EN VOLUME

(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier; pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, sauf mention contraire)



Sources : ICN, BCE, BNB.

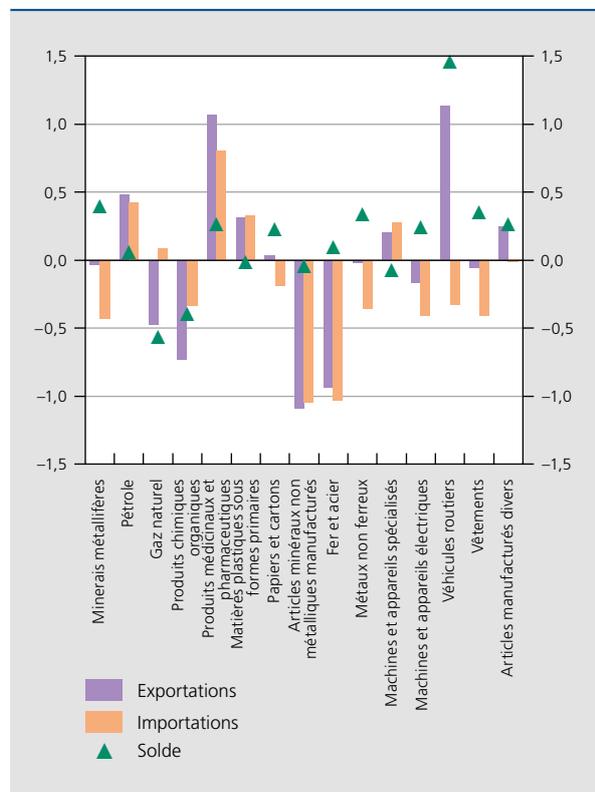
(1) Solde des réponses à l'enquête mensuelle dans l'industrie manufacturière, données non corrigées des effets de calendrier.

difficultés des producteurs belges à ajuster leurs prix de vente sur ceux des inputs, en particulier ceux qui sont importés, tels les produits énergétiques.

L'amélioration du résultat des échanges extérieurs découle donc d'une hausse des exportations nettes en volume, dans un contexte de ralentissement significatif des flux bruts d'exportations et d'importations. En effet, en dépit d'un léger rebond au premier trimestre, la croissance en volume des exportations de biens et de services a enregistré un net tassement conjoncturel en 2012, retombant, selon les estimations, à 0,7 %, contre 5,5 % en 2011. Même si ce mouvement a été renforcé par des pertes de parts de marché plus lourdes qu'en 2011, il résulte principalement du manque de dynamisme des marchés intra-zone euro, dont la progression s'est atténuée, revenant de 4,8 % en 2011 à seulement 0,3 % en 2012. Cette atonie de la demande extérieure s'est également manifestée, mais avec moins de force, sur les marchés extra-zone euro, dont le rythme de croissance, à 3,4 %, a reculé de 2,1 points de pourcentage par rapport à 2011.

GRAPHIQUE 67 ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE BIENS EN VALEUR PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

(variation au cours des trois premiers trimestres de 2012 par rapport à la période correspondante de 2011, milliards d'euros)



Source : ICN.

En raison, notamment, de la fragmentation des chaînes de production, qui mobilisent des unités situées dans différents pays, de sorte que la composante importée des produits destinés à l'exportation est élevée, la nette décelération des exportations a freiné la demande de biens et de services importés. En outre, les importations ont également subi le contrecoup de la baisse des dépenses intérieures. Au total, alors qu'elles avaient grimpé de 5,7 % en volume en 2011, les importations n'ont augmenté que de 0,2 % en 2012. Ce ralentissement étant plus marqué que celui des exportations, la variation du solde des échanges extérieurs de biens et de services a apporté une contribution positive à la croissance du PIB, de 0,5 point de pourcentage.

Des statistiques du commerce extérieur, il ressort que, sur les neuf premiers mois de l'année, le recul des importations en valeur se manifeste essentiellement pour les articles minéraux non métalliques manufacturés (surtout le diamant), le fer et l'acier et, dans une moindre mesure, pour les minerais métallifères, les machines et les appareils électriques, les vêtements, les métaux non ferreux et les produits chimiques organiques. Par ailleurs, s'agissant des véhicules routiers, même si les flux bruts ont été gonflés

par des mouvements à la hausse d'importations suivies de ré-exportations, l'amélioration du solde a été en grande partie déterminée par une diminution des importations de véhicules à destination du marché intérieur. En revanche, le déficit des produits énergétiques, et en particulier du gaz, a continué de se creuser.

Selon les données de la balance des paiements, le déficit des opérations sur marchandises s'est dès lors réduit, revenant de 9,6 milliards d'euros en 2011 à 6,4 milliards en 2012. Pour sa part, après avoir enregistré un repli significatif en 2011, le boni généré par les opérations sur services s'est à nouveau élargi en 2012, de quelque 0,9 milliard, pour atteindre 3,9 milliards d'euros. Le redressement du solde des services provient essentiellement d'une hausse du surplus des opérations de transport ou de négoce international. Ces améliorations ont été en partie compensées par un alourdissement des dépenses de voyages à l'étranger effectuées par les résidents belges.

Pour sa part, le solde des revenus des facteurs s'est quelque peu accru en 2012, sous l'effet conjugué d'un relèvement modéré du surplus structurel des revenus

TABLEAU 13 PRÊT NET AU RESTE DU MONDE

(soldes; milliards d'euros, sauf mention contraire)

	2009	2010	2011 ⁽¹⁾	2012 e
1. Compte courant				
Biens et services	1,6	3,7	-6,6	-2,5
Biens	-4,5	-3,1	-9,6	-6,4
Services	6,2	6,8	3,0	3,9
Revenus	-0,2	9,3	6,8	7,1
Revenus du travail	4,8	5,0	5,0	5,1
Revenus des placements et investissements	-5,0	4,3	1,8	1,9
Transferts courants	-6,3	-6,2	-6,5	-6,8
Transferts des administrations publiques	-4,8	-5,2	-5,1	-5,3
Transferts des autres secteurs	-1,5	-0,9	-1,4	-1,5
Total	-4,8	6,8	-6,3	-2,3
<i>p.m. Idem, pourcentages du PIB</i>	-1,4	1,9	-1,7	-0,6
2. Compte de capital	-1,4	-0,8	-0,9	-0,3
3. Prêt net au reste du monde (1 + 2)	-6,3	6,0	-7,2	-2,6
<i>p.m. Idem, pourcentages du PIB</i>	-1,8	1,7	-1,9	-0,7
<i>Besoin (-) ou capacité de financement des secteurs intérieurs, selon les comptes nationaux, pourcentages du PIB</i>	0,3	2,9	0,9	1,1

Sources: ICN, BNB.

(1) En raison d'une actualisation plus récente, les données pour 2011 diffèrent légèrement de celles présentées dans le tableau 24 de l'annexe.

du travail, constitué essentiellement des salaires payés par l'UE à son personnel résidant dans le pays, et d'un modeste raffermissement de l'excédent dégagé par les revenus de placements et d'investissements.

Enfin, le déficit des transferts courants opérés par les administrations publiques s'est légèrement aggravé. En particulier, les contributions de la Belgique au budget européen, notamment celles versées au titre des droits de douane et de la contribution RNB, ont augmenté.

Au total, le déficit de la balance courante s'est contracté, principalement à la suite de l'amélioration du solde des biens et des services. Il est retombé de 6,3 milliards d'euros en 2011 à 2,3 milliards en 2012, soit quelque 0,6 % du PIB. Outre la confortation du compte courant, la résorption partielle du déficit du compte de capital a aussi contribué à la hausse du solde de financement de l'ensemble de l'économie. Selon la balance des paiements, l'emprunt net de la Belgique au reste du monde, qui s'était élevé à 7,2 milliards en 2011, est ainsi revenu à 2,6 milliards en 2012, ce qui correspond à une progression de 1,2 point de pourcentage du PIB.

5.3 Emploi et activité par branche

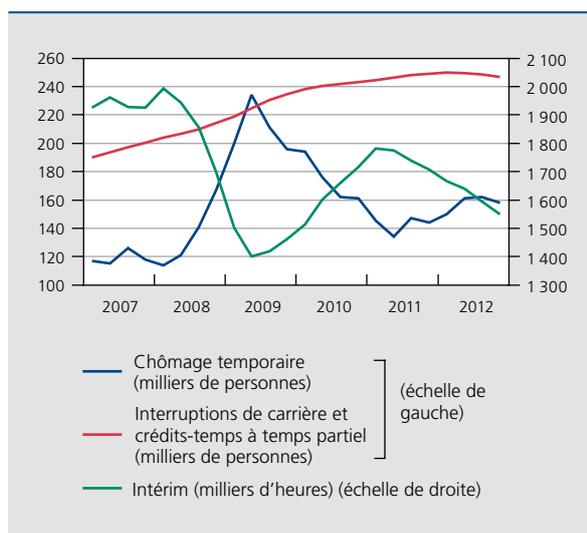
Rapide réaction de l'emploi au ralentissement conjoncturel

Après deux années de rebond de l'activité, le repli conjoncturel survenu en 2012 s'est répercuté sur l'évolution de l'emploi intérieur de manière plus rapide que durant la grande récession. L'on estime à 6 500 en moyenne annuelle le nombre total d'emplois créés en termes nets mais, si l'on se réfère à la variation entre les quatrièmes trimestres de 2011 et de 2012, ce sont pas moins de 16 600 postes qui ont été perdus en 2012.

Au terme des trois premiers trimestres de 2012, les branches d'activité dites sensibles à la conjoncture – soit l'industrie, la construction et les services marchands, qui occupent la majeure partie de l'emploi salarié – ont vu leur personnel diminuer de 18 000 unités par rapport à la fin de 2011. Le fait est que, en dépit de l'introduction de mesures de relance telles que l'augmentation des réductions de cotisations de sécurité sociale pour les trois premiers engagés dans les PME, plusieurs facteurs de soutien à l'emploi ont disparu, comme certaines mesures de crise – le renforcement de l'activation (« win-win ») des allocations de certains chômeurs, par exemple. Dans le même temps, les mesures visant à ne pouvoir que partiellement au remplacement des départs

GRAPHIQUE 68 CHÔMAGE TEMPORAIRE, INTÉRIM ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

(moyennes trimestrielles, données corrigées des variations saisonnières)



Sources : Federgon, ONEM.

naturels dans les administrations ont donné lieu à un recul de l'emploi public, et la croissance du nombre de postes dans le secteur des soins de santé et d'emplois titres-services, particulièrement dynamique ces dernières années, a ralenti.

Si le recours massif au chômage temporaire pour raisons économiques avait limité l'incidence de la récession sur l'emploi en 2008 et en 2009, ce fut moins le cas en 2012. Le pessimisme des employeurs quant à la durée de la crise et la dégradation de la situation financière des entreprises expliquent sans doute en partie cette différence. Il faut par ailleurs noter qu'il a été décidé d'introduire une « contribution de responsabilisation », dont seront redevables les employeurs qui font un usage intensif de ce dispositif, et qu'il est désormais obligatoire d'informer l'ONEM dès le premier jour de chômage temporaire.

Corollairement à cette moindre rétention de main-d'œuvre, de nombreuses entreprises, tant dans les branches industrielles que dans les services financiers, ont annoncé des programmes de licenciement collectif pour aligner leurs effectifs sur les nouvelles conditions d'activité. Conformément à l'accord de gouvernement de décembre 2011, les conditions d'accès aux systèmes du chômage avec complément d'entreprise (anciennement dénommé prépension), de l'interruption de carrière et du crédit-temps ont été durcies.

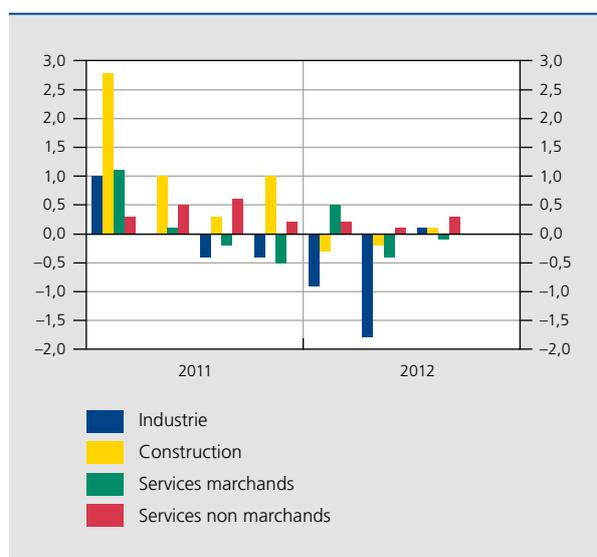
Le ralentissement de l'activité a touché toutes les branches d'activité marchande

Nonobstant des évolutions spécifiques, le ralentissement conjoncturel s'est progressivement étendu aux différentes branches d'activité.

L'industrie, qui représente 16 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie et dont l'activité est généralement plus sensible à la conjoncture, a clairement subi l'affaiblissement conjoncturel initié au printemps de 2011. Le taux de croissance trimestrielle de la valeur ajoutée au sein de cette branche d'activité a d'ailleurs évolué en territoire négatif durant le premier semestre de 2012, poursuivant ainsi la tendance amorcée dès le deuxième trimestre de 2011.

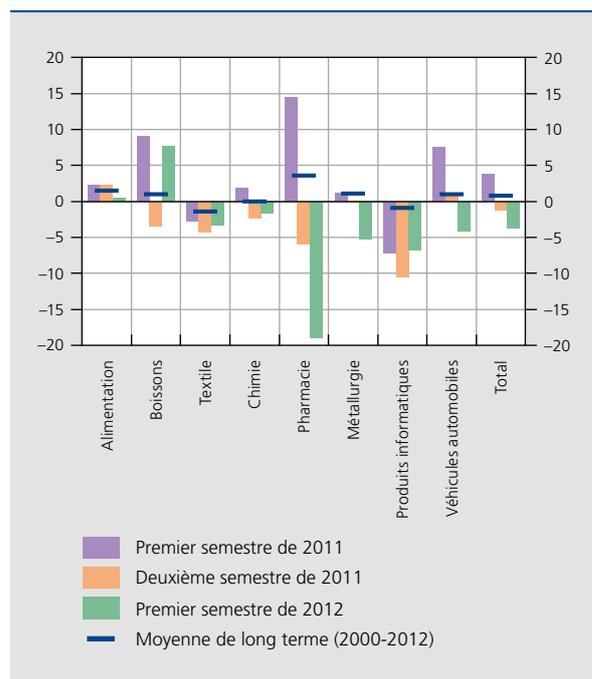
La chute de la valeur ajoutée a touché la quasi-totalité des branches industrielles, quoiqu'à des degrés divers. Selon les statistiques de la production industrielle, l'industrie pharmaceutique aurait ainsi accusé au premier semestre de l'année sous revue un recul de sa production de plus de 19 % par rapport au semestre précédent, ce qui correspond au repli le plus sévère jamais observé au sein de cette branche d'activité. La fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques a également affiché un net affaîsissement de sa production au premier semestre, prolongeant ainsi le mouvement entamé au début de 2011. S'agissant de la production au sein des industries de la chimie, de la métallurgie et de l'automobile, le profil

GRAPHIQUE 69 ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ
(pourcentages de variation par rapport au trimestre précédent)



Source : ICN.

GRAPHIQUE 70 PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR BRANCHE
(pourcentages de variation par rapport au semestre précédent)



Source : DGSIE.

demeure assez identique, à savoir celui d'une chute significative au cours de la crise de 2008, suivie d'une reprise relativement rapide les deux années suivantes. Au premier semestre de 2012, ces industries ont toutes enregistré une nouvelle baisse de leur production, qui contraste avec l'évolution générale depuis 2000. L'industrie du textile constitue un cas particulier dans la mesure où la contraction de la production au premier semestre suit une tendance plus générale, qui s'est néanmoins renforcée après la grande récession. À l'inverse, des secteurs tels que ceux de l'alimentation et de la fabrication de boissons, dont la production concerne des biens de première nécessité, ont mieux résisté à la dégradation de l'activité dans le courant de l'année sous revue.

La tendance baissière de la valeur ajoutée au sein de l'industrie coïncide avec les replis de la consommation privée et de la demande extérieure. À cet égard, après une légère embellie au premier trimestre de 2012, les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière ont, dès le mois d'avril, rapporté une appréciation globalement négative du carnet de commandes à l'exportation dans les enquêtes mensuelles de conjoncture de la Banque.

La productivité apparente du travail est généralement la première variable d'ajustement en cas de contraction de l'activité, en raison de l'inertie dans l'adaptation des

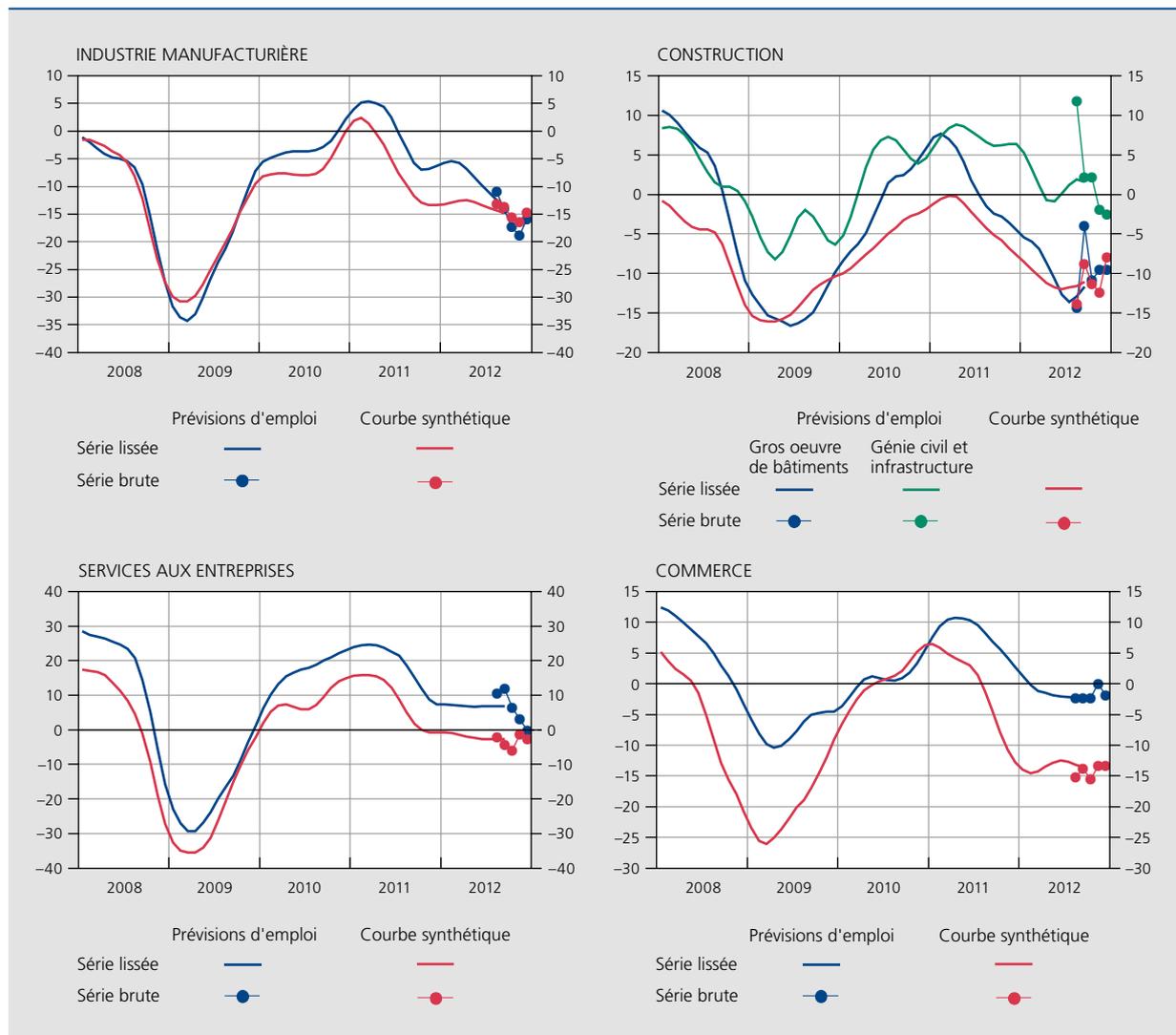
heures ouvrées par personne et de l'emploi. De fait, le tassement de la productivité horaire a été clairement perceptible dans l'industrie. Contrairement à ce que l'on avait observé durant la phase initiale de la grande récession, la durée moyenne de travail par personne, à $-0,2\%$, a affiché une évolution plus plane que celle de la valeur ajoutée, en raison de la hausse relativement faible du recours au chômage temporaire. L'emploi a en revanche été plus durement touché, enregistrant une perte de près de 7 000 salariés sur les trois premiers trimestres de l'année.

Même s'il a été amplifié par la détérioration du climat économique, le recul de l'emploi industriel ne s'en inscrit pas moins dans une tendance de fond : alors qu'il représentait 20% de l'emploi salarié en 2000, sa part n'était

plus que de 15% en 2012. C'est la conséquence d'un processus de restructuration quasiment permanent d'un secteur d'activité ayant à faire face à une concurrence étrangère toujours plus vive. La rationalisation et l'automatisation des processus de production ont induit une baisse constante du nombre de personnes nécessaires à la création d'une même quantité de valeur ajoutée : la productivité d'une heure de travail dans l'industrie a augmenté de pas moins de 25% entre 2000 et 2012, et l'emploi y a régressé de plus de 17% . Par ailleurs, ce repli est en partie imputable à des développements tels que l'externalisation de tâches secondaires à des fins de compression des coûts et au recours plus intensif aux travailleurs intérimaires, qui n'impliquent pas une destruction nette d'emplois pour l'économie mais une reclassification

GRAPHIQUE 71 INDICATEURS DE CONJONCTURE POUR LES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ

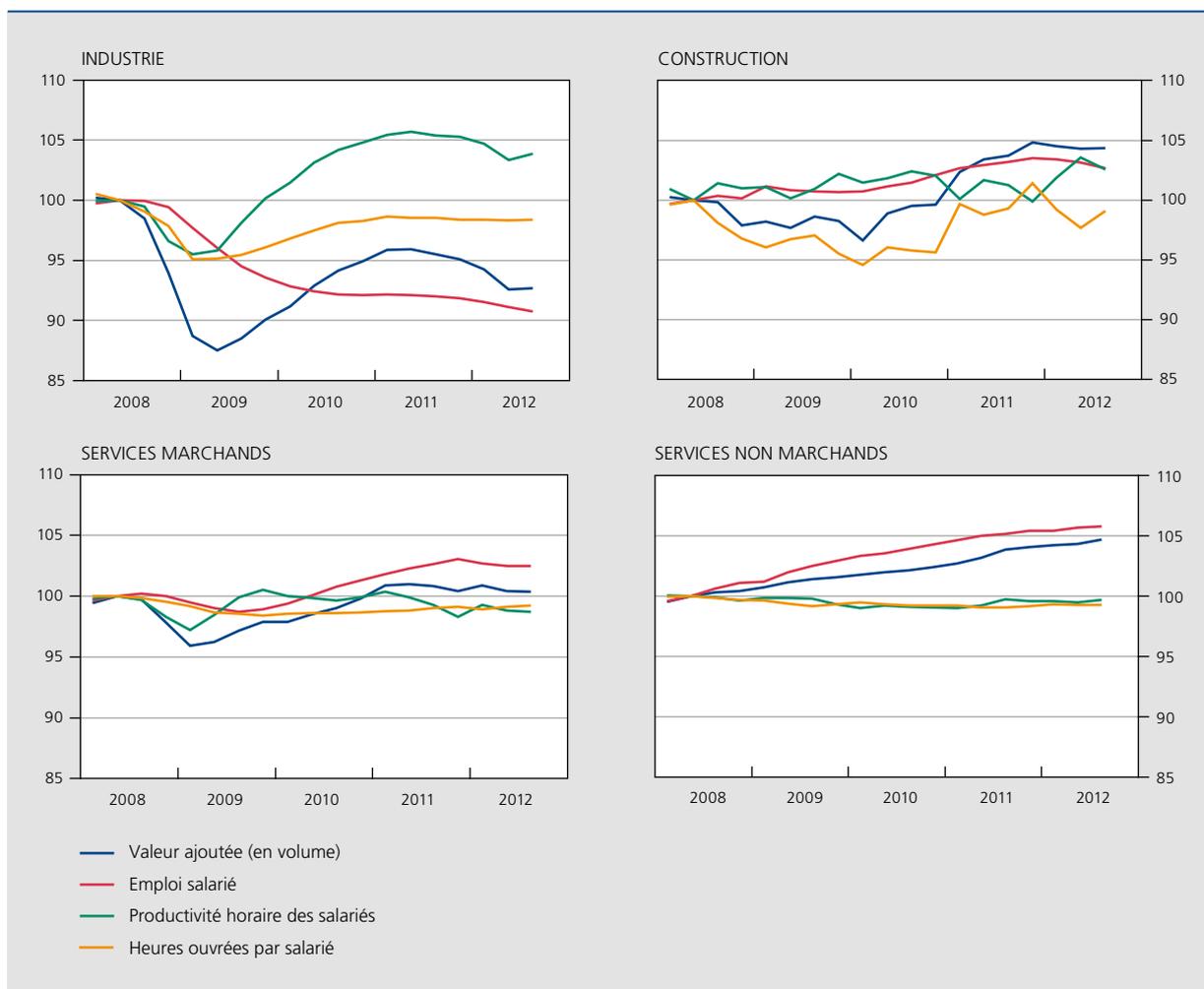
(données corrigées des variations saisonnières)



Source : BNB.

GRAPHIQUE 72 VALEUR AJOUTÉE, EMPLOI SALARIÉ, PRODUCTIVITÉ HORAIRE ET HEURES OUVRÉES PAR SALARIÉ DANS LES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ

(données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, indices 2^e trimestre de 2008 = 100)



Source : ICN.

dans d'autres branches d'activité, en particulier celle des services aux entreprises.

Nonobstant des conditions climatiques relativement favorables à l'activité au premier trimestre, la valeur ajoutée de la construction n'a guère varié au cours de l'année sous revue. Cette branche d'activité, dont le poids dans la valeur ajoutée totale est estimé à 6 %, a clairement souffert en 2012 de l'atonie de la demande intérieure, et plus particulièrement de la faiblesse des investissements en logements des ménages ainsi que de l'essoufflement des investissements des entreprises. Ces développements négatifs se sont traduits dès le début de l'année sous revue par des appréciations du carnet d'ordres clairement orientées à la baisse et par des prévisions de la demande peu optimistes, ce qui a placé la construction en situation de basse conjoncture. Cette baisse de l'activité et de la

confiance des entrepreneurs s'est surtout fait ressentir dans le gros œuvre de bâtiments. L'évolution de l'activité dans le génie civil et les travaux routiers s'est en revanche distinguée, dans la mesure où ce secteur a pu bénéficier d'une demande plus soutenue de la part des autorités locales à l'approche des élections d'octobre.

Du fait de sa sensibilité inhérente aux conditions météorologiques, la construction utilise intensivement le système de chômage temporaire. Malgré un accroissement de ce recours dès février et un rebond de pas moins de 64 % en mars par rapport au même mois de 2011, la hausse enregistrée durant les mois d'hiver est restée plus faible qu'à l'accoutumée. Le ralentissement de l'activité observé depuis le début de l'année s'est interrompu au troisième trimestre. Cette évolution s'est essentiellement reflétée dans celle du nombre d'heures ouvrées par personne,

de sorte que la productivité horaire qui avait augmenté pendant la première moitié de l'année s'est contractée ensuite. L'emploi dans la branche n'a en revanche pas cessé de refluer, puisqu'il a baissé de 1 700 personnes sur les trois premiers trimestres de 2012, pour finalement ressortir à 219 000.

S'agissant des services marchands, le taux de croissance annuelle de la valeur ajoutée s'est inscrit en modeste recul au cours de l'année sous revue, évoluant en outre en territoire négatif à partir du deuxième trimestre. Cette branche d'activité, qui représente à elle seule plus de la moitié de la valeur ajoutée totale de la Belgique, a souffert en 2012 à la fois du repli prononcé de la consommation privée et de la baisse de la production industrielle entamée à la mi-2011, celle-ci exerçant une influence négative sur les entreprises de services spécialisées dans le soutien à l'industrie et, de manière plus générale, aux entreprises (B2B). Les courbes synthétiques de conjoncture du commerce de détail et des services aux entreprises ont en effet peu évolué au cours de l'année sous revue, en raison de l'atonie des prévisions de demande. La confiance au sein de cette branche d'activité s'est ensuite détériorée, les dites prévisions s'étant dégradées.

Les branches d'activité des services marchands regroupent quelques-uns des plus gros employeurs du pays. Au troisième trimestre de 2012, elles occupaient quelque 1 583 000 personnes, soit 42 % de l'emploi salarié; cela représente une diminution de 9 000 unités par rapport à la fin de 2011. Ce tassement peut être considéré comme une correction après que la productivité avait commencé à fléchir dès le deuxième trimestre de 2011, sous l'effet, à l'époque, d'une évolution relativement stable de la valeur ajoutée alors que les effectifs continuaient de croître.

Le nombre de salariés dans les « services aux entreprises » a diminué de 4 100 par rapport à la fin de 2011, ce recul étant atténué par le succès persistant des emplois titres-services, largement subventionnés par l'État fédéral. Selon des données de l'ONEM, à la fin de 2011, 113 000 personnes étaient occupées sous ce régime, qui arrive, semble-t-il, progressivement à maturité. Ces effectifs auraient toutefois encore progressé d'environ 12 % entre les quatrième trimestres de 2011 et de 2012. Les renchérissements et la limitation du nombre d'heures de prestations, de même que les difficultés de plus en plus grandes qu'éprouvent les entreprises titres-services pour recruter du personnel adéquat contribuent sans doute à freiner la croissance de ces emplois. C'est cependant le repli de l'interim qui est principalement à l'origine de la baisse des effectifs des « services aux entreprises ». Au quatrième trimestre de 2012, le nombre d'heures

prestées par des intérimaires s'était érodé de 9 % par rapport à la même période de 2011. Il est en effet particulièrement sensible aux variations conjoncturelles, en raison, bien évidemment, de la flexibilité des contrats sur la base desquels ces personnes travaillent, mais aussi de sa forte dépendance vis-à-vis de l'industrie. Pas moins de 56 % des heures prestées par des intérimaires le sont par des ouvriers, le plus souvent dans des entreprises industrielles.

Le nombre d'heures ouvrées par personne dans les services marchands a néanmoins légèrement progressé aux deuxième et troisième trimestres de 2012, pour s'établir à son niveau le plus élevé depuis la fin de 2008.

En ce qui concerne les services non marchands, ceux-ci sont définis au sens large dans la mesure où ils englobent l'enseignement, l'administration publique, la santé et l'action sociale, de même que d'autres services. Cette branche, dont la valeur ajoutée s'élève à près d'un quart de celle de l'ensemble de l'économie, est généralement moins sensible à la conjoncture. Les taux de croissance trimestrielle y sont d'ailleurs demeurés positifs tout au long de l'année sous revue, dans le prolongement de l'année précédente. Une légère tendance à la baisse a toutefois été observée dans toutes les sous-branches de ce secteur au cours du premier semestre, sous l'effet de pressions plus aiguës liées aux politiques de diminution des dépenses publiques.

Pendant la grande récession, la hausse du nombre de salariés dans le non-marchand avait contribué à soutenir l'emploi. Une fois encore, la situation est assez différente. À un trimestre d'écart, l'emploi dans la branche « administration publique et enseignement » a de nouveau diminué durant les trois premiers trimestres de 2012, après une première baisse depuis 1997 au deuxième trimestre de 2011. Par rapport à la fin de cette dernière année, il s'est contracté de quelque 4 300 unités. Les « autres services » sont les seuls à afficher une croissance positive, de l'ordre de 0,4 % entre les deuxième et troisième trimestres de 2012, à 634 000 salariés, dont 486 000 sont occupés dans la branche, largement subventionnée, de la santé. Ces évolutions en termes d'emploi sont allées de pair avec une légère augmentation du nombre d'heures travaillées par personne, tandis que la productivité horaire est demeurée pratiquement inchangée.

Outre les 3 810 000 salariés, l'emploi intérieur incluait quelque 741 000 indépendants au troisième trimestre de 2012. Malgré un contexte conjoncturel difficile – gonflement du nombre de faillites et ralentissement des créations d'entreprises –, l'on recensait ainsi quelque 3 200 travailleurs indépendants de plus qu'à la fin de 2011.

Durant la deuxième moitié des années 1990 et au début des années 2000, le nombre d'indépendants n'avait pourtant cessé de diminuer. C'est l'adhésion de nouveaux États membres à l'UE, notamment d'Europe centrale, en 2004, qui a interrompu ce mouvement. Un régime transitoire permettant de restreindre temporairement la libre circulation des ressortissants de ces États avait été instauré à l'époque, afin de préserver les anciens membres de l'UE d'un choc d'offre sur le marché du travail. Ce dispositif avait été largement contourné par le recours au détachement de travailleurs et par l'adoption du statut d'indépendant, non visé par la mesure transitoire. Depuis 2009, cette restriction ne s'applique plus qu'aux personnes originaires de Roumanie et de Bulgarie, deux États ayant adhéré à l'UE en 2007. La majorité des ressortissants de ces pays, tout comme les citoyens polonais avant eux, qui se sont installés comme indépendants dans notre pays sont actifs dans le secteur de la construction.

Stabilisation du taux d'emploi

Les enquêtes sur les forces de travail (EFT) permettent de caractériser les personnes en emploi. Il en ressort que

67,2 % de la population âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi en Belgique; cette proportion n'a guère varié au cours de l'année sous revue. Le taux d'emploi total reste donc toujours en deçà de la moyenne européenne qui, à 68,5 %, s'est légèrement repliée en 2012. De surcroît, l'écart par rapport à l'objectif de 73,2 % auquel ont souscrit les autorités belges dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » ne se réduit plus. Certains groupes de population pour lesquels des sous-objectifs ont également été fixés pour l'horizon de 2020 restent sous-représentés sur le marché du travail. C'est le cas des femmes, dont le taux d'emploi, après avoir rapidement progressé, stagne à un niveau inférieur de près de 12 points de pourcentage à celui des hommes. En régression en 2012, il devrait désormais augmenter d'un point par an au cours des huit prochaines années pour atteindre l'objectif de 69,1 %. Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans s'est en revanche accru au cours de l'année sous revue. Il s'est en moyenne établi à 39,6 % sur les trois premiers trimestres de 2012, soit un point de pourcentage de plus qu'en 2011. La participation à l'emploi de ce groupe s'affiche en hausse ininterrompue depuis dix ans, comme l'expose plus en détail l'encadré 7. Cette dynamique devra être entretenue pour réaliser l'objectif de 50 % retenu pour

TABLEAU 14 TAUX D'EMPLOI PAR CATÉGORIE
(pourcentages de la population âgée de 20 à 64 ans, moyennes de période)

	2000	2008	2009	2010	2011	Trois premiers trimestres	
						2011	2012
Total	65,8	68,0	67,1	67,6	67,3	67,2	67,2
<i>p.m. UE</i>	66,5 ⁽¹⁾	70,3	69,0	68,6	68,6	68,7	68,5
Selon le genre							
Femmes	56,0	61,3	61,0	61,6	61,5	61,5	61,4
Hommes	75,5	74,7	73,2	73,5	73,0	72,8	73,0
Selon l'âge							
De 20 à 29 ans	66,0	64,5	61,8	61,0	60,5	60,2	59,3
De 30 à 54 ans	76,7	80,5	79,9	80,5	79,8	79,8	79,8
De 55 à 64 ans	26,3	34,5	35,3	37,3	38,7	38,6	39,6
Selon la nationalité							
Belges	67,2	69,1	68,4	68,8	68,7	68,5	68,7
R ressortissants d'autres pays de l'UE	60,1	65,4	62,4	65,0	65,1	64,7	64,8
Autres	36,1	42,1	40,9	40,4	39,6	39,9	38,9
Selon la région							
Bruxelles	59,7	60,2	59,5	59,2	58,2	58,6	58,9
Flandre	69,4	72,3	71,5	72,1	71,8	71,6	71,6
Wallonie	61,1	62,8	61,7	62,2	62,2	62,0	62,2

Sources: CE, DGSIE.

(1) La moyenne est calculée sur la base des données du deuxième trimestre pour les 27 pays membres actuels de l'UE.

2020. Enfin, même s'il s'agit d'un groupe de population plus restreint, il est frappant de constater que moins de quatre résidents non ressortissants d'un pays de l'UE sur dix ont un emploi. C'est le taux le plus bas de l'UE, et l'écart par rapport aux personnes de nationalité belge atteint près de 30 points de pourcentage, la pire situation des vingt-sept États membres, à l'exclusion de la Suède.

Cet écart devrait diminuer de moitié, pour retomber à moins de 16,5 points de pourcentage d'ici 2020, selon les engagements des autorités belges. Sur le plan régional, le taux d'emploi a grimpé à Bruxelles et en Wallonie, passant à respectivement 58,9 et 62,2 %, alors qu'en Flandre la participation à l'emploi est restée inchangée à 71,6 %. Les résultats détaillés par région sont présentés en annexe.

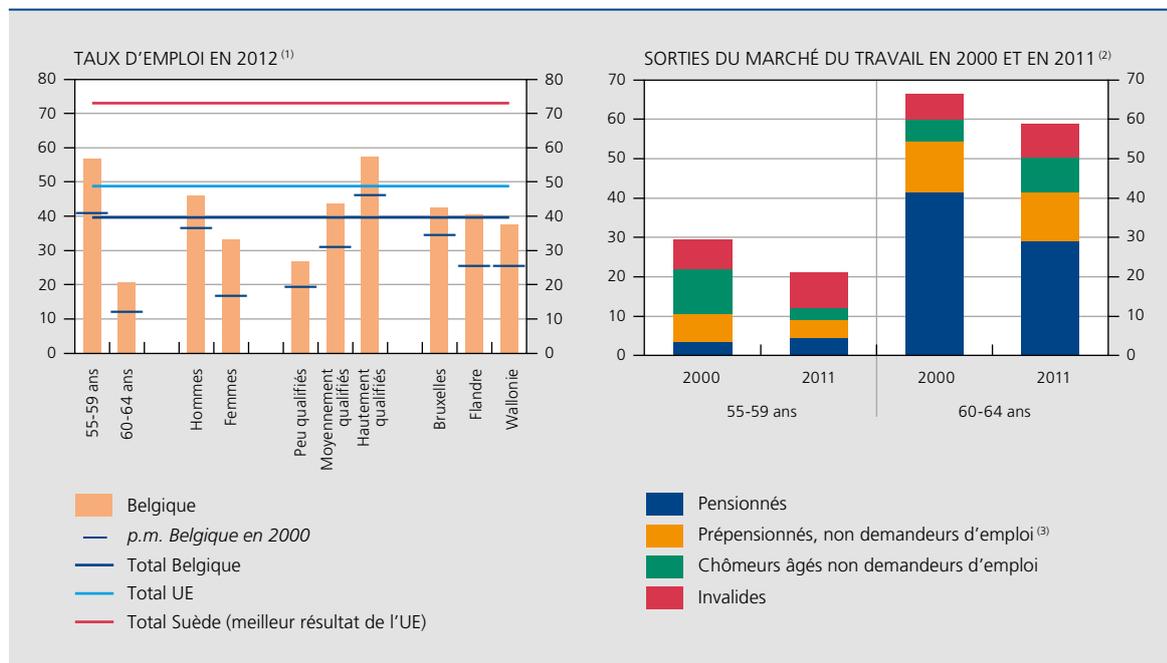
Encadré 7 – La participation des 55-64 ans au marché du travail

Selon les enquêtes sur les forces de travail, près de 40 % des personnes âgées de 55 à 64 ans étaient occupées en Belgique pendant les trois premiers trimestres de 2012. En 2000, ce n'était le cas que de 26 % des personnes de cette tranche d'âge. La progression est donc remarquable mais, avec quatre personnes sur dix qui sont en emploi, la Belgique se situe toujours loin de la moyenne européenne, qui est de l'ordre d'une sur deux, sans parler du ratio de la Suède, où près des trois quarts des habitants de ce groupe d'âge travaillent.

Comme pour le reste de la population, le rapport à l'emploi des 55-64 ans varie considérablement selon le niveau d'éducation, le genre et l'âge. Le taux d'emploi moyen est ainsi de 57 % pour les 55-59 ans, et il chute à 21 % chez les 60-64 ans. Par ailleurs, tandis que 46 % des hommes âgés de 55 à 64 ans travaillent, ce n'est le cas que d'un tiers des femmes. Chez les hautement qualifiés, 57 % avaient un emploi en 2012, contre 44 % des moyennement qualifiés et 27 % des peu qualifiés. Depuis 2000, au sein de cette catégorie d'âge, c'est respectivement parmi

PARTICIPATION DES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 64 ANS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

(pourcentages de la population correspondante)



Sources: CE, BFP, DGSIE, INAMI, ONEM, ONP, SdPSP.

(1) Moyenne des trois premiers trimestres.

(2) Totaux estimés, obtenus en additionnant des données qui ne concernent pas nécessairement la même période ou la même date. Pour l'année 2000, pour laquelle on ne dispose pas des informations nécessaires pour exclure les doubles comptages en cas de carrière mixte secteur privé/secteur public en matière de pensions, l'on a pris comme hypothèse que le pourcentage de carrières mixtes dans le nombre total de pensions était le même qu'en 2011.

(3) Depuis le 1^{er} janvier 2012, la prépension est appelée « chômage avec complément d'entreprise ».

les 55-59 ans, les femmes et les personnes moyennement et hautement qualifiées que le taux d'emploi a le plus fortement progressé. Les écarts observés au niveau régional se sont resserrés : en 2000, le taux d'emploi des 55-64 ans à Bruxelles était encore supérieur de près de 10 points de pourcentage à ceux observés en Flandre et en Wallonie ; en 2012, la différence n'était plus que de respectivement 2 et 5 points environ.

Hormis l'influence de tendances de fond telles que l'amélioration du niveau d'éducation, la participation accrue des femmes au marché du travail et la tertiarisation de l'économie, différentes politiques ont contribué à l'augmentation du taux d'emploi des personnes âgées de 55 ans et plus depuis 2000. Le régime de retraite légal des femmes a ainsi été aligné sur celui des hommes, au travers d'un relèvement progressif de l'âge normal du départ à la retraite, porté de 60 à 65 ans, et de l'allongement, de 40 à 45 ans, de la durée de carrière nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une pension complète. De même, l'âge minimum pour prétendre au statut de chômeur âgé non demandeur d'emploi est passé de 50 à 58 ans et, dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations, l'accès à la prépension a été restreint pour les travailleurs âgés de moins de 60 ans.

L'effet de ces mesures est manifeste lorsque l'on considère l'évolution du nombre de bénéficiaires des différents dispositifs donnant lieu à une sortie précoce du marché du travail. En 2000, près de 30 % des personnes âgées de 55 à 59 ans avaient définitivement interrompu leur activité professionnelle par le biais d'un régime de départ anticipé (pensionné, prépensionné non demandeur d'emploi, chômeur âgé non demandeur d'emploi et invalide), alors que ce n'était plus le cas que d'une personne sur cinq en 2011. Ce recul s'explique par une baisse considérable du recours à la prépension et, surtout, au statut de chômeur âgé. Chez les 60-64 ans, la réforme des conditions d'accès à la pension légale pour les femmes a entraîné un repli de la proportion de pensionnés. Au total, 59 % des personnes de cette tranche d'âge avaient quitté le marché du travail en 2011, contre 66 % en 2000. La part des 55-64 ans ayant mis en œuvre un de ces dispositifs a ainsi diminué de près de 10 points de pourcentage en une décennie, pour s'établir à 39 %.

Au cours des prochaines années, la part des personnes âgées de 55 à 64 ans dans la population en âge de travailler va continuer d'augmenter. En 2020, elle sera de 20,6 %, contre 18,8 % en 2011. Si le taux d'emploi de ce groupe ne progresse pas de manière significative, le potentiel de croissance de l'économie s'en trouvera affecté, mettant en péril la création de valeur et de bien-être, de même que la santé financière de la sécurité sociale, compte tenu de la dégradation du rapport entre actifs et inactifs. Les autorités belges ont dès lors pris l'engagement, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », qu'une personne âgée de 55 à 64 ans sur deux serait en emploi à l'horizon de 2020.

C'est dans ce cadre que l'accord de gouvernement fédéral de décembre 2011 a prévu un ensemble de mesures additionnelles, qui feront l'objet d'une implémentation progressive au cours des années à venir. D'ici 2016, les travailleurs ne pourront plus prétendre à une retraite anticipée qu'à l'âge de 62 ans et qu'après avoir accompli une carrière de 40 ans. Les conditions d'accès au système de chômage avec complément d'entreprise – nouvelle appellation des prépensions – seront elles aussi durcies, l'âge minimum étant porté à 60 ans et la durée de la carrière à 40 ans à partir de 2015. Dans les deux cas, des exceptions restent prévues, par exemple pour les personnes ayant une longue carrière. Dès 2013, l'âge minimal requis pour accéder au statut de chômeur âgé non demandeur d'emploi sera relevé à 60 ans, voire à 65 ans dans les régions où le taux de chômage est considéré comme faible. En outre, la politique d'activation et de contrôle du comportement de recherche d'emploi concernera désormais également les chômeurs âgés de 50 à 55 ans ; en 2016, le dispositif sera étendu aux demandeurs d'emploi de 58 ans au moins.

Selon les estimations du Comité d'étude sur le vieillissement, ces mesures structurelles devraient accroître le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans de 4 points de pourcentage et celui de l'ensemble de la population en âge de travailler de 0,4 point de pourcentage d'ici 2020, et de respectivement 5,6 et 1 points à long terme. Compte tenu de cette incidence limitée, des mesures additionnelles prenant notamment en compte l'allongement de l'espérance de vie devront nécessairement être envisagées à brève échéance.

5.4 Offre de travail

Nouvelle remontée du chômage

Tandis que les taux d'emploi, abordés à la section précédente, sont calculés par rapport à la population des 20-64 ans dans le cadre du suivi européen, l'offre de travail est appréhendée de manière plus précise si l'on se réfère à la définition traditionnelle de la population en âge de travailler, c'est-à-dire celle des 15-64 ans. À 29 000 personnes en 2012, l'accroissement annuel moyen de celle-ci a continué de perdre en vitesse. Bien que toujours supérieure à la moyenne des 20 dernières années, située aux alentours de 25 000, cette augmentation est inférieure de 41 000 unités au sommet de 2007. Cette évolution résulte d'un flux d'entrées plus faible dans ce groupe d'âge, où le nombre des 15-19 ans a diminué, et de sorties plus importantes à l'autre extrémité de la pyramide des âges, le groupe des 65-69 ans prenant rapidement de l'ampleur.

Dans un contexte de stagnation économique et de réduction progressive du soutien apporté par le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite pour les femmes, le taux de participation est demeuré quasiment stable en 2012. La population active ne s'est en conséquence agrandie que de 21 000 personnes, soit la hausse la plus modeste depuis 2007. Cette année-là, 73 000 emplois avaient été créés, si bien que 53 000 personnes avaient pu sortir du chômage. En 2012, la situation est très différente: les 6 500 postes créés n'ont de fait pas suffi à absorber la croissance de la population active, ce qui a conduit 14 000 personnes à venir grossir les rangs des chômeurs. L'ONEM a ainsi recensé en moyenne quelque 559 000 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2012.

La hausse du chômage s'est amorcée en début d'année. Logiquement, c'est la catégorie des chômeurs de courte durée, c'est-à-dire ceux qui sont à la recherche d'un emploi depuis moins de six mois, qui a été la première touchée. À partir du printemps, l'on a toutefois aussi observé un accroissement du nombre de personnes au chômage depuis six à onze mois, ce qui indique qu'une large part des « nouveaux » chômeurs ne sont pas parvenus à trouver un emploi dans un délai de six mois. Depuis la fin de septembre 2012, toutes les catégories de demandeurs d'emploi, y compris les chômeurs de longue durée, se sont élargies. En décembre, l'ONEM recensait 24 000 DEI de plus qu'un an auparavant, en ce compris ceux occupés par les agences locales pour l'emploi (ALE): 11 000 étaient sans emploi depuis moins de six mois, 8 000 depuis six à onze mois et 5 000 depuis plus d'un an. L'augmentation du nombre de chômeurs de courte durée est une conséquence souvent inévitable, quoique temporaire, d'un ralentissement conjoncturel. L'accentuation du chômage de longue durée, même si elle reste encore limitée, est en revanche plus préoccupante, d'autant que, contrairement à ce que l'on avait constaté en 2009, elle s'est installée plus rapidement. De fait, sur le plan des connaissances, des compétences, voire des attitudes, ces demandeurs d'emploi sont les plus éloignés du marché du travail, et ils constituent donc le groupe le plus difficile à réinsérer, même en période de croissance économique. L'expansion de ce groupe accentue donc le risque d'aggravation du chômage structurel.

L'amplification du chômage a concerné toutes les tranches d'âge de la population active. Proportionnellement, ce sont toutefois les moins de 25 ans qui ont été les plus touchés, avec une hausse de quelque 10 000 demandeurs d'emploi en un an. Plusieurs facteurs expliquent ce

TABLEAU 15 OFFRE DE TRAVAIL

(moyennes annuelles; variations, sauf mention contraire; milliers de personnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 e	p.m. 2012 e, niveau
Population en âge de travailler ⁽¹⁾	70	62	50	55	45	29	7 254
Population active	20	53	43	45	40	21	5 188
Emploi national	73	79	-8	31	59	6	4 628
Travailleurs frontaliers	2	1	1	1	-2	0	77
Emploi intérieur	71	79	-9	31	62	7	4 552
Chômage ⁽²⁾	-53	-26	51	14	-20	14	559

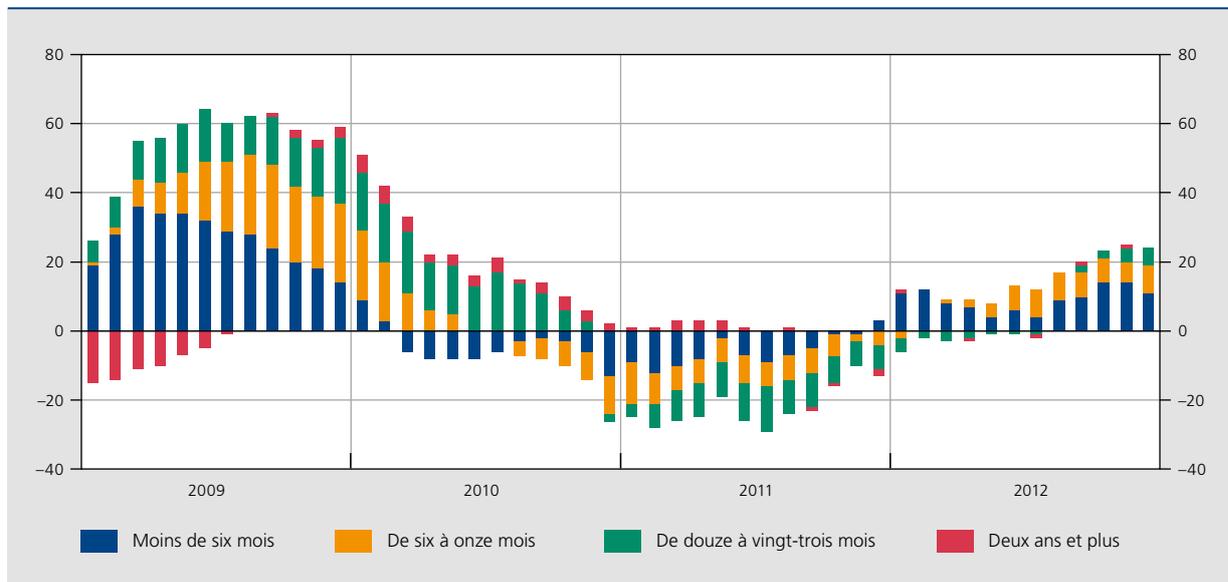
Sources: BFP, DGSIE, ICN, ONEM, BNB.

(1) Population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Demandeurs d'emploi inoccupés, comprenant les chômeurs complets indemnisés (à l'exclusion des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi), ainsi que les autres demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement ou librement. Les travailleurs occupés par des ALE et déjà repris dans l'emploi sont exclus de ce total.

GRAPHIQUE 73 CHÔMAGE SELON LA DURÉE EN BELGIQUE

(variations en milliers de personnes par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source : ONEM.

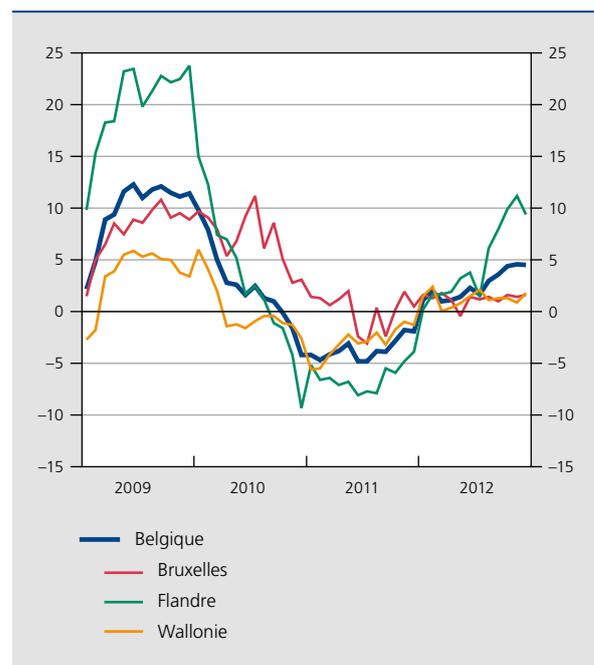
phénomène. Au début de leur carrière, les jeunes sont souvent occupés dans le cadre d'un contrat temporaire, qui peut donc prendre fin très rapidement. Par ailleurs, les liens avec l'employeur sont plus ténus que ceux des travailleurs plus expérimentés, qui ont pu accumuler un capital humain spécifique et dont le coût de licenciement, notamment fonction de l'ancienneté, est plus élevé s'ils ont un contrat à durée indéterminée. La forte baisse du nombre de jeunes chômeurs lors du redressement conjoncturel de 2011 montre cependant qu'il ne faut pas craindre outre mesure qu'il se constitue une « génération perdue », d'autant que ceux-ci bénéficient désormais plus vite, conformément à l'accord de gouvernement de décembre 2011, d'une activation et d'un accompagnement dans leurs démarches de recherche d'un emploi. L'ancien système des « allocations d'attente » pour les moins de 30 ans a été converti en une « allocation d'insertion » versée à l'issue d'un « stage d'insertion professionnelle » d'une durée d'un an, laquelle pourra être perçue pendant un maximum de 36 mois. Ce nouveau dispositif vise à inciter les jeunes à chercher plus rapidement et plus activement un emploi.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi observée pour l'ensemble du pays se décline différemment selon les régions, même si elle a débuté simultanément en Flandre et en Wallonie. La sensibilité conjoncturelle de l'économie en Flandre est évidente, avec un gonflement de 9,4 % sur une base annuelle à la fin de décembre 2012, contre respectivement 1,6 et 1,8 % à Bruxelles et en

Wallonie. Lors de la grande récession, le chômage avait progressé de près de 25 % en Flandre, alors que sa croissance était restée de l'ordre de 10 % à Bruxelles et de 5 %

GRAPHIQUE 74 CHÔMAGE EN BELGIQUE ET DANS LES RÉGIONS

(pourcentages de variation du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source : ONEM.

en Wallonie. Symétriquement, lors de l'embellie conjoncturelle de 2010-2011, il s'était replié plus vivement au nord du pays que dans les deux autres régions. Bruxelles n'a d'ailleurs enregistré qu'un bref épisode de baisse du chômage au cours de cette période.

L'accroissement du nombre de chômeurs se reflète dans celui du taux de chômage harmonisé. Cette mesure, établie sur la base des EFT, exprime le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés selon la définition du Bureau international du travail (BIT) – c'est-à-dire les personnes sans emploi qui déclarent être disponibles pour travailler et être activement à la recherche d'un emploi mais qui ne sont pas nécessairement enregistrées comme telles et ne reçoivent pas forcément d'allocation – et la population active. En moyenne, au cours des trois premiers trimestres de 2012, le taux de chômage harmonisé s'est élevé à 7,4 %, contre 7,2 % au cours de la même période de 2011. La plupart des catégories de demandeurs d'emploi ont été touchées par la détérioration. Ainsi, le taux de chômage des femmes a augmenté de 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 7,4 %, ce qui le place de nouveau à un niveau légèrement supérieur à celui des hommes. Les hausses les plus importantes concernent les demandeurs d'emploi

étrangers. Alors que le taux de chômage des Belges est demeuré inchangé, celui des ressortissants des autres États membres de l'UE a grimpé de 0,5 point de pourcentage et celui des étrangers non ressortissants d'un pays de l'UE de 1,9 point, pour atteindre respectivement 11,1 et 29,3 %. Sur le plan régional, contrairement à ce qui ressort des statistiques administratives de l'ONEM, le nombre de DEI, mesuré par les EFT, est resté stable en Flandre. Bien entendu, l'on ne peut attendre des résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de la population qu'ils soient aussi précis qu'un recensement exhaustif, mais cette divergence d'évolution peut aussi s'expliquer par le fait qu'une partie des personnes enregistrées par l'ONEM ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles, et ne sont donc pas comptabilisées comme demandeurs d'emploi dans les EFT. L'intensification de la politique d'accompagnement et de suivi des jeunes chômeurs en 2012 et l'élargissement de cette politique à ceux âgés de 50 à 55 ans dès 2013 devraient contribuer à rapprocher les deux mesures. Nonobstant ces difficultés statistiques, l'écart entre les régions constaté en termes de taux d'emploi se vérifie également au niveau du chômage. Alors que 16,5 % de la population active est à la recherche d'un emploi à Bruxelles, ce n'est le cas que de 9,9 % des Wallons et de 4,5 % des Flamands.

TABLEAU 16 TAUX DE CHÔMAGE PAR CATÉGORIE

(pourcentages de la population active âgée de 15 à 64 ans, moyennes de période)

	2000	2008	2009	2010	2011	Trois premiers trimestres	
						2011	2012
Total	7,0	7,0	8,0	8,4	7,2	7,2	7,4
<i>p.m. UE</i>	9,4 ⁽¹⁾	7,1	9,0	9,7	9,7	9,6	10,5
Selon le genre							
Femmes	8,7	7,6	8,1	8,6	7,2	7,2	7,4
Hommes	5,8	6,5	7,8	8,2	7,2	7,2	7,3
Selon l'âge							
De 15 à 24 ans	17,5	18,0	21,9	22,4	18,7	19,5	18,9
De 25 à 54 ans	6,1	6,1	6,8	7,3	6,4	6,3	6,5
De 55 à 64 ans	3,0	4,4	5,1	4,6	4,0	4,3	4,5
Selon la nationalité							
Belges	6,2	6,3	7,1	7,5	6,3	6,3	6,3
Ressortissants d'autres pays de l'UE	10,1	9,1	11,0	11,0	10,3	10,6	11,1
Autres	30,7	27,4	29,5	30,6	27,8	27,4	29,3
Selon la région							
Bruxelles	14,0	16,0	15,9	17,4	17,1	16,5	16,5
Flandre	4,3	3,9	5,0	5,2	4,3	4,5	4,5
Wallonie	10,3	10,1	11,2	11,5	9,5	9,4	9,9

Sources : CE, DGSIE.

(1) La moyenne est calculée sur la base des données du deuxième trimestre pour les 27 pays membres actuels de l'UE.

Plusieurs réformes du marché du travail décidées dans le cadre de la formation du gouvernement à l'automne de 2011 sont de nature à exercer une incidence significative sur l'offre de travail. Ainsi, la définition de l'« emploi convenable » a été modifiée : ce dernier peut désormais se situer dans un rayon de 60 km autour du domicile, contre 25 auparavant. L'objectif est à la fois d'inciter les demandeurs d'emploi à être plus mobiles et de réduire les disparités géographiques, en favorisant les déplacements vers des bassins d'emplois dont le développement peut, dans certains cas, être freiné par une offre de main-d'œuvre locale insuffisante. Dans le même esprit, le renforcement de la dégressivité dans le temps des allocations de

chômage vise à créer un incitant financier supplémentaire pour faciliter les transitions du chômage vers l'emploi. La mesure, qui vaut pour tous les demandeurs d'emploi, anciens et nouveaux entrants, est mise en œuvre en plusieurs phases. Depuis le 1^{er} novembre 2012, la dégressivité accrue est applicable aux chômeurs cohabitants (des mesures transitoires sont prévues pour les chômeurs de longue durée) et, à partir du 1^{er} mars 2013, elle touchera les autres statuts familiaux. Quelques groupes resteront toutefois en dehors du champ d'application de ce régime : les plus de 55 ans, les personnes ayant un handicap d'au moins 33 % et les chômeurs ayant au moins 20 ans d'expérience professionnelle.